



**ANDRA**

**Rapport financier 2016**



**ANDRA**

**Rapport financier 2016**

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>7</b>
1.1	<i>Informations juridiques et financières</i>	8
1.2	<i>Faits marquants 2016</i>	8
1.3	<i>Structuration des activités</i>	11
1.4	<i>Financement des activités</i>	11
1.5	<i>Les activités de l'Agence en 2016</i>	12
1.5.1	Le projet Cigéo	12
1.5.2	Projet FAVL	13
1.5.3	Les centres de surface	13
1.5.4	Collecte des déchets des producteurs non électronucléaires	14
1.5.5	Valorisation du savoir-faire en France et à l'international	15
1.5.6	Les missions d'intérêt général	15
1.5.7	Les investissements d'avenir	16
1.6	<i>Autres informations financières et comptables</i>	16
1.6.1	Sécurisation du financement des charges de long terme	16
1.6.2	Vers la dématérialisation des factures	17
1.7	<i>Évolution prévisible de la situation de l'Agence</i>	17
<b>2.</b>	<b>CHIFFRES CLÉS</b>	<b>19</b>
2.1	<i>Bilan de gestion</i>	20
2.2	<i>Compte de résultat de gestion</i>	21
2.3	<i>Analyse des grands équilibres</i>	21
2.3.1	Compte de résultat	21
2.3.2	Dépenses d'investissement	22
2.3.3	Provisions pour risques et charges	22
2.3.4	Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement	22
2.3.5	Trésorerie et titres immobilisés	23

<b>3.</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>25</b>
<b>3.1</b>	<b><i>Documents de synthèse</i></b>	<b>26</b>
3.1.1	Compte de résultat	26
3.1.2	Bilan	27
3.1.3	Tableau de financement	28
3.1.4	Tableau des flux de trésorerie	29
<b>3.2</b>	<b><i>Principes comptables</i></b>	<b>30</b>
3.2.1	Options, exceptions	30
3.2.2	Informations complémentaires	33
3.2.3	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	33
3.2.4	Liste des principales abréviations	33
<b>3.3</b>	<b><i>Notes au compte de résultat</i></b>	<b>34</b>
<b>3.4</b>	<b><i>Notes au bilan</i></b>	<b>38</b>
3.4.1	Notes à l'actif	38
3.4.2	Notes au passif	42
<b>3.5</b>	<b><i>Etats des créances et dettes</i></b>	<b>52</b>
<b>3.6</b>	<b><i>Tableaux des engagements</i></b>	<b>52</b>
<b>4.</b>	<b>INSTANCES AU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2017</b>	<b>55</b>
<b>4.1</b>	<b><i>Conseil d'administration</i></b>	<b>56</b>
<b>4.2</b>	<b><i>Comité financier</i></b>	<b>57</b>
<b>4.3</b>	<b><i>Conseil scientifique</i></b>	<b>58</b>
<b>5.</b>	<b>RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>59</b>
<b>5.1</b>	<b><i>Opinion sur les comptes annuels</i></b>	<b>60</b>
<b>5.2</b>	<b><i>Justification des appréciations</i></b>	<b>61</b>
<b>5.3</b>	<b><i>Vérifications et informations spécifiques</i></b>	<b>62</b>



# RAPPORT DE GESTION

<b>1.1</b>	<b><i>Informations juridiques et financières</i></b>	<b>8</b>
<b>1.2</b>	<b><i>Faits marquants 2016</i></b>	<b>8</b>
<b>1.3</b>	<b><i>Structuration des activités</i></b>	<b>11</b>
<b>1.4</b>	<b><i>Financement des activités</i></b>	<b>11</b>
<b>1.5</b>	<b><i>Les activités de l'Agence en 2016</i></b>	<b>12</b>
1.5.1	Le projet Cigéo	12
1.5.2	Projet FAVL	13
1.5.3	Les centres de surface	13
1.5.4	Collecte des déchets des producteurs non électronucléaires	14
1.5.5	Valorisation du savoir-faire en France et à l'international	15
1.5.6	Les missions d'intérêt général	15
1.5.7	Les investissements d'avenir	16
<b>1.6</b>	<b><i>Autres informations financières et comptables</i></b>	<b>16</b>
1.6.1	Sécurisation du financement des charges de long terme	16
1.6.2	Vers la dématérialisation des factures	17
<b>1.7</b>	<b><i>Evolution prévisible de la situation de l'Agence</i></b>	<b>17</b>

## 1.1 Informations juridiques et financières

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991, intégré depuis dans le Code de l'environnement modifié par la loi n°2006-739 sur la gestion durable des matières et déchets radioactifs du 28 juin 2006. Son fonctionnement est régi par les articles R.542-1 à 19 du Code de l'environnement. L'Andra assure sa gestion financière et à présente sa comptabilité suivant les règles et usages du commerce.

### Une situation financière saine, au service de l'innovation, des outils industriels d'aujourd'hui et des obligations de demain :

Le chiffre d'affaire est en légère progression (+1.9 %), il atteint 228 M€ pour 2016. Il est porté principalement par le projet Cigéo (67 %), dont les études de conception détaillées ont démarré début 2016, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage de surface (27 %) dont l'activité a été maintenue à un niveau légèrement inférieur à 2015 et enfin la projet FAVL (2 %) dont le programme a été revu à la baisse suite à l'instruction par l'ASN du rapport d'étape remis fin 2015.

Les investissements nets des produits de cession s'élèvent à 28,9 M€ en 2016, dont environ 44 % financés par les fonds propres de l'Agence, essentiellement sur les centres industriels de l'Andra dans l'Aube. Les investissements financés par les tiers se rapportent en quasi-totalité aux travaux réalisés sur le CMHM (galeries et installations).

Le résultat net de l'Agence s'élève à 14,1 M€ en 2016 soit légèrement inférieur à celui de 2015 (14,3 M€). Il est principalement constitué du crédit d'impôt recherche (CIR) qui représente un produit de 13,5 M€ (net d'impôt sur les sociétés). Le résultat d'exploitation ressort à 2,2 M€. L'exploitation des centres de surface reste le principal contributeur à ce résultat avec 4,1 M€. Pour la troisième année consécutive, l'activité de collecte des déchets non électronucléaire est à l'équilibre, résultat d'une forte activité pour des déchets particuliers nécessitant des accords préalables. Cette tendance à l'embellie reste cependant à confirmer sur les prochaines années, l'équilibre structurel étant encore fragile.

Grâce à la trésorerie générée par les encaissements de crédit d'impôt recherche dont bénéficie l'Andra depuis une dizaine d'années, une politique ambitieuse d'investissements et de sécurisation des obligations de long terme a pu être mise en œuvre :

- ✓ Le développement et la construction d'installations de contrôle des colis de déchets reçus sur les C12A. L'installation sur le CSA pour les déchets de type FMA devrait être achevée début 2017 (budget de 16.2 M€ au total), celle du Cires pour les TFA étant en service depuis 2011 (0,8 M€) ;
- ✓ Le développement sur le Cires d'une installation de tri-traitement des déchets provenant des producteurs non électronucléaires qui a été mise en service mi-2016 et est à présent en rodage (budget total de 9,5 M€) ;
- ✓ La création d'un fonds dédié « article 20 » destiné à sécuriser le financement des obligations de long terme liées aux déchets radioactifs que l'Andra a sous sa responsabilité financière pour quelques centaines d'années. Au 31 décembre 2016, ce fonds s'élève à 54,2 M€ (auxquels s'ajoutent 8,5 M€ de plus-values latentes), pour un passif de 56,2 M€ en valeur actualisée (100,1 M€ en valeur brute). Il présente ainsi un taux de couverture des obligations de l'Agence de 117 %. Le fonds se constitue depuis 2014 une réserve, telle que voulue par le conseil, destinée à absorber les éventuelles insuffisances de rendement futur ou périodes inflationnistes ce qui permet ainsi une optimisation du couple risque/rendement. A noter que la performance annuelle moyenne de ce fonds depuis son origine est de 4,76 %, supérieure au taux d'actualisation de 3,5 % retenu.

La côte de crédit donnée par la Banque de France et qui apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 3 ans est « excellente ». Il convient de souligner également que le délai moyen de paiement des fournisseurs atteint 33 jours en 2016, contre 36 jours en 2015.



## 1.2 Faits marquants 2016

Avec l'accident mortel survenu en janvier au fond d'une galerie en construction du Laboratoire Souterrain, le début de l'année 2016 a été douloureux pour l'Andra, son personnel, et ses partenaires. Après un examen minutieux des conditions de reprise avec des experts, les travaux de creusement dans la galerie concernée du Laboratoire ont repris en novembre.

Le Projet Cigéo a connu des avancées importantes en 2016 :

- ✓ Le lancement progressif début 2016 des études d'avant-projet détaillé ;
- ✓ L'instruction par l'ASN et l'IRSN des dossiers remis en avril 2016 : dossier d'option de sûreté, dossier d'options techniques de récupérabilité et plan directeur d'exploitation ;
- ✓ L'adoption par le Parlement de la loi « réversibilité » qui fixe également le nouveau calendrier du projet et institue une phase industrielle pilote ;
- ✓ Un soutien national renouvelé pour le projet, sous l'impulsion directe du Premier Ministre :
  - Lancement des travaux sur le contrat de développement du territoire (CDT), s'appuyant sur le « document de territoire » réalisé par l'Andra ;
  - Lancement de la mission IGF/IGA<sup>1</sup> relative à la fiscalité du projet et à sa distribution sur le territoire ;
  - Organisation en décembre de la première réunion depuis 2013 du Comité de Haut Niveau (CHN), présidée par le Secrétaire d'Etat à l'industrie.

Les manifestations d'opposants pendant l'été ont empêché l'édification d'une clôture autour du bois Lejuc (future implantation de la zone puits). Suite à la destruction de la clôture, l'Andra a tenté d'édifier un mur mobile sur un périmètre réduit pour sécuriser les travaux de caractérisation de la future zone puits, mur également détruit très rapidement, empêchant l'Andra de poursuivre ses opérations de caractérisation (inventaires faunistiques et floristiques, caractérisation géotechniques,...). Plusieurs actions juridiques ont également été introduites en 2016 contre le projet.

Parallèlement, l'Andra cherche à renforcer le dialogue avec la société civile, avec l'aide du comité éthique et société mis en place fin 2016, en ouvrant de nouveaux chemins d'échanges : ateliers territoire, réseaux, publications, concertations thématiques.

L'avis de l'ASN sur le rapport d'étape FAVL transmis fin 2015, et l'évolution de la stratégie des producteurs reportant de plusieurs décennies le démantèlement des réacteurs de première génération, conduisent à revoir les objectifs du projet à moyen terme et son programme d'actions.

Les activités industrielles restent pour l'Andra une base solide démontrant l'expertise et le professionnalisme de ses équipes :

- ✓ Remise du dossier de réexamen de sûreté du CSA à l'autorité de sûreté nucléaire et aucun événement significatif en matière de sûreté ;
- ✓ Mise en service sur le CIRES de l'installation de tri et traitement des déchets provenant des PNE permettant à l'agence d'assurer l'ensemble de la chaîne de traitement pour les petits producteurs à l'exception de l'incinération ;
- ✓ Amélioration de la satisfaction des clients (note de 4.6/6 contre 4.2 en 2015) accélérée avec la mise en place de la nouvelle organisation.

En matière d'innovation on notera la sélection de 19 projets mobilisant 20 M€ de fonds publics au titre de la 2<sup>ème</sup> édition de l'appel à projets organisé dans le cadre des investissements d'avenir sur la R&D pour une gestion optimisée des déchets de démantèlement.

---

<sup>1</sup> IGF/IGA : inspection générale des finances / inspection générale de l'administration

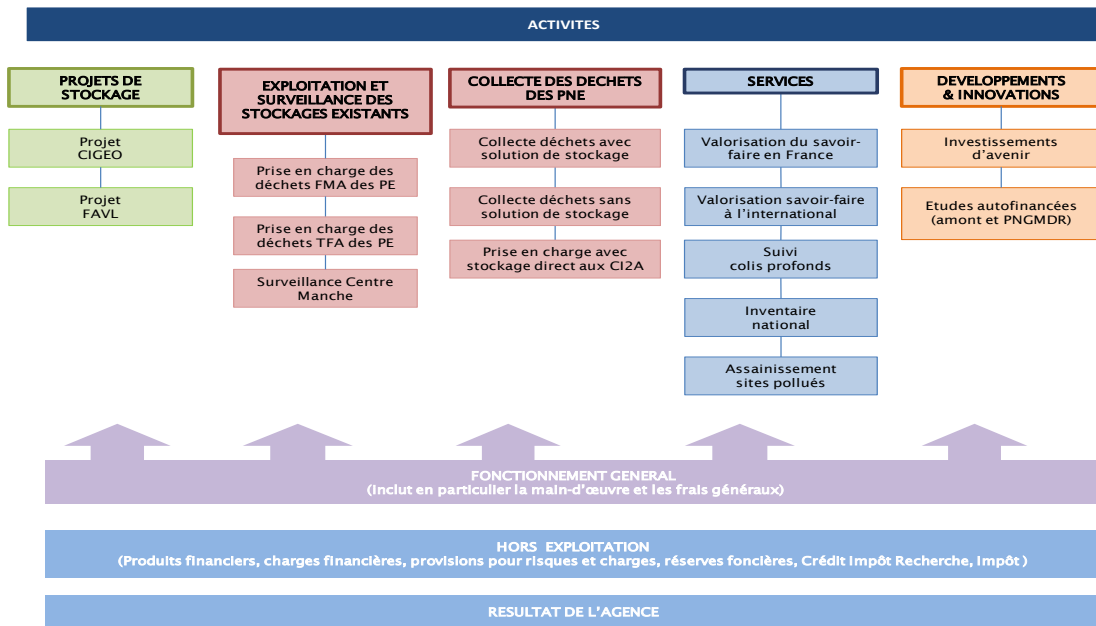
Le dialogue social reste soutenu avec la signature en 2016 de 6 accords avec les partenaires sociaux. La réflexion pour l'élaboration d'un nouveau contrat d'objectifs pour la période 2017-2021 a été également l'occasion de fédérer les équipes autour d'un projet collectif en partageant largement, y compris avec les parties prenantes externes, le travail d'identification des priorités stratégiques de l'Agence à l'horizon 2021.

Au plan international, l'Agence a été particulièrement mobilisée avec, en matière institutionnelle, la participation au salon world nuclear exhibition (WNE) en juin et la conférence internationale International sur les stockages géologiques (ICGR) de l'AEN en décembre.

Enfin en matière de communication, les installations de l'Andra ont accueilli plus de 14 700 visiteurs en 2016 (9 045 visiteurs au CMHM, 4 538 visiteurs au C2A et 1 130 visiteurs au CSM).

La triple certification pour le système de management qualité sécurité environnement de l'Andra a été renouvelée en novembre 2016.

### 1.3 Structuration des activités



### 1.4 Financement des activités

Ces activités sont financées de façon récurrente par :

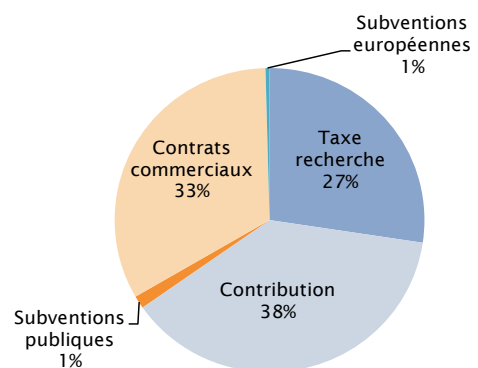
- ✓ **Une taxe affectée** pour les recherches et études sur le stockage des déchets HA et MA-VL (projet Cigéo) et **une contribution spéciale** créée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour assurer le financement des études de conception des installations de Cigéo ainsi que les travaux préalables ;
- ✓ **Des contrats commerciaux** pour le projet FAVL, l'enlèvement, le stockage des déchets, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage, et la valorisation du savoir-faire en France et à l'international ;
- ✓ **Des subventions publiques** pour la réalisation et la publication de l'Inventaire national, la collecte et la prise en charge d'objets radioactifs à usage familial et l'assainissement de sites pollués historiques ;
- ✓ **Des contrats** avec la commission européenne.

Certaines dépenses sont financées sur les fonds propres de l'Agence. C'est le cas notamment pour les heures de pilotage des investissements d'avenir, certaines études prospectives en matière d'innovation.

Les investissements relatifs aux centres de stockage en exploitation ou aux nouvelles installations industrielles (l'installation de tri-traitement sur le Cires et l'installation de contrôle des colis sur le CSFMA notamment) sont également financés par les fonds propres, ainsi que les dotations au fonds réglementaire « article 20 » destiné à sécuriser le financement des obligations de long terme de l'Agence.

Les fonds propres sont alimentés par le résultat des différentes activités ainsi que par différents crédits d'impôts et en particulier le crédit d'impôt recherche.

Financement des activités en 2016



## 1.5 Les activités de l'Agence en 2016

### 1.5.1 Le projet Cigéo

En matière d'études de conception, la phase d'avant-projet détaillé (APD) a été enclenchée de manière progressive fin 2015, elle se poursuivra durant toute l'année 2017.

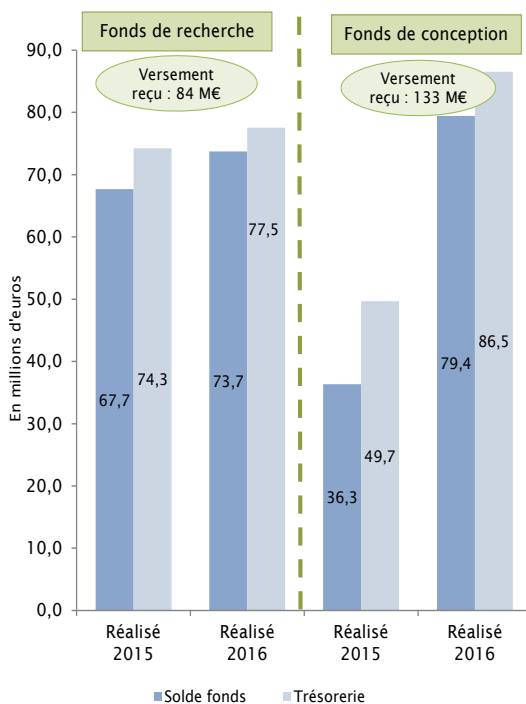
L'ensemble des documents : dossier d'option de sûreté, dossier d'options techniques de récupérabilité et plan directeur d'exploitation, ont été remis à l'ASN en avril 2016. Leur instruction par l'ASN et son appui technique l'IRSN se poursuivra en 2017. Ils ont également fait l'objet d'une « peer review » internationale au dernier trimestre 2016 dont les conclusions encourageantes ont été publiées.

La proposition de loi sur la réversibilité a été adoptée par le Parlement dans le courant de l'été. Cette loi apporte également des précisions essentielles à la poursuite du projet Cigéo car elle valide les évolutions du projet proposées par l'Andra à l'issue du débat public de 2013, en particulier la mise en place d'une phase industrielle pilote permettant de construire et d'exploiter une première tranche d'ouvrage et d'en tirer un retour d'expérience pour les tranches ultérieures.

En Meuse Haute-Marne, les activités à la surface ont porté sur le diagnostic archéologique initial sur la zone descendrière. Les opérations de reconnaissances géotechniques et environnementales prévues sur la zone des futurs puits ont été interrompues par des manifestations d'opposants dans le courant de l'été et ont nécessité la mise en place d'un dispositif de sécurisation des futures zones de travaux. Au laboratoire souterrain, une partie du programme expérimental a été poursuivi malgré l'accident mortel survenu en début d'année, avec notamment la réalisation d'une alvéole HA cimenté de 40m (avec injection du coulis cimentaire entre la roche et le chemisage), le montage du tunnelier et la reprise du creusement en fin d'année.

Enfin, concernant l'insertion territoriale, l'Agence a publié un document « Données d'entrée pour les acteurs du territoire » en vue de préparer l'intégration du projet Cigéo sur son territoire. Le travail sur le contrat de développement du territoire a été lancé à la demande du Premier Ministre par le Préfet coordonnateur au cours de l'été 2016 en amont d'une réunion du Comité de haut niveau présidé par Christophe Sirugue, Secrétaire d'état à l'industrie.

#### Evolution du solde des fonds Cigeo



Depuis le lancement de la phase d'avant-projet et la programmation des aménagements préalables à la construction du futur centre de stockage, le projet Cigéo est financé par deux fonds. Au financement des recherches assuré par un fonds spécifique alimenté par une taxe additionnelle à la taxe INB dite « de recherche », s'est ajoutée une contribution spéciale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 qui alimente un second fonds (fonds « conception »). Ces deux fonds font l'objet d'un suivi distinct dans les comptes de l'Andra, en trésorerie, emplois et ressources et disposent chacun de leur propre compte bancaire. Ces fonds n'ont pas d'impact sur le résultat de l'Agence.

Le financement arrêté pour la taxe Recherche a fait l'objet d'un nouveau décret fin 2016, applicable à compter de 2017. Il revoit le financement à hauteur de 65 M€ par an afin de résorber progressivement le solde comptable du fonds. Le financement du fonds « conception » fait l'objet d'un arrêté pour la période 2014-2017. Les prévisions de dépenses sur cette période sont assez proches des financements arrêtés.

### 1.5.2 Projet FAVL

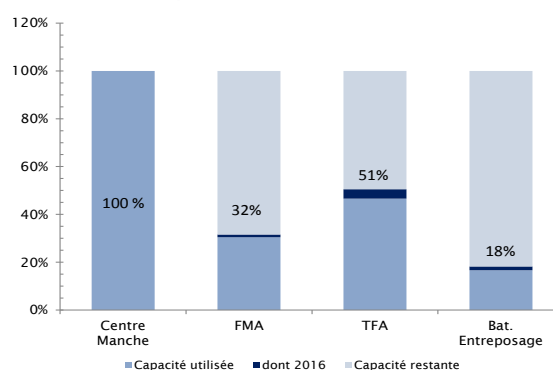
Compte tenu du nouveau calendrier de démantèlement des réacteurs de première génération (UNGG) et du retour de l'ASN sur le rapport d'étape remis en 2015, l'Andra a orienté le projet de stockage FAVL dans l'Aube vers une démarche de déploiement progressif. L'année 2016 a été consacrée à la définition d'un nouveau programme de travail réalisé sur la base du bilan des acquis à fin 2015 et des échanges avec l'ASN, l'IRSN et les producteurs qui doivent encore se poursuivre en 2017. Une proposition de déploiement temporel a été présentée aux producteurs fin 2016. Dans ce contexte, une grande partie des actions ont été suspendues ou décalées notamment les investigations géologiques qui se feront en 2017, ou certains programmes de R&D et des études d'ingénierie. Par conséquent, les réalisations de 2016 sont largement en retrait par rapport à 2015.

L'Andra participe au financement du projet au titre des déchets qu'elle collecte auprès des producteurs du secteur hospitalo-universitaire et ceux issus des sites pollués orphelins. Les dépenses réalisées s'élèvent à 3,7 M€ (en lien avec la redéfinition du programme de travail).

### 1.5.3 Les centres de surface

CI2A (Centres Industriels de l'Andra dans l'Aube) est l'appellation pour désigner le CSA (stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte : CSFMA) et le Cires qui regroupe le Centre de Stockage des déchets de Très Faible Activité (CSTFA) et les nouveaux bâtiments d'entreposage et de regroupement. Ces centres de surface sont en majorité financés au travers de contrats conclus avec les producteurs livrant des déchets sur ces centres. Au global, ces activités sont bénéficiaires.

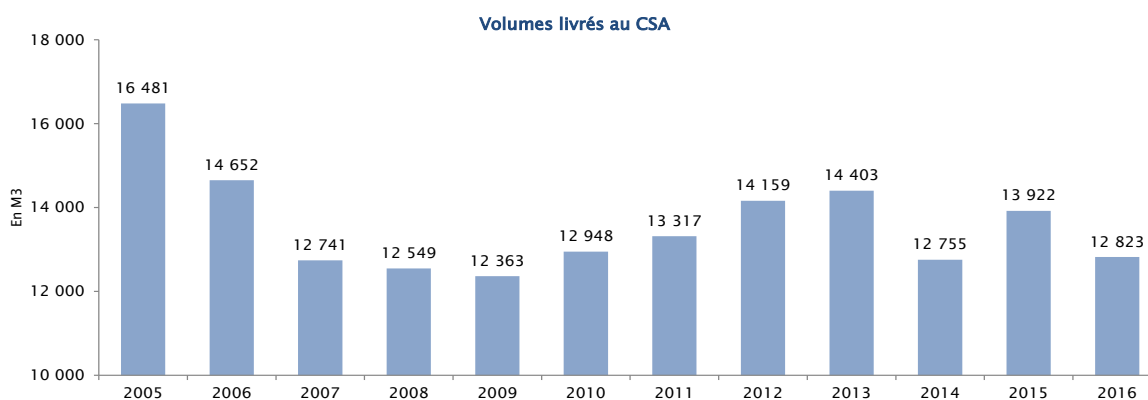
Consommation volumique des installations



#### 1.5.3.1 Activité de stockage des déchets de faible et moyenne activité sur le CSA

Les activités de prise en charge de colis de déchets sur le CSA sont majoritairement encadrées par un contrat couvrant la période 2015-2019 avec EDF, CEA et Areva. Le taux de remplissage du centre s'élève à 32 % de sa capacité autorisée.

Le chiffre d'affaires de l'activité s'élève à 41,9 M€ soit une baisse de 1,4 M€ par rapport à 2015. Le résultat ressort à 1,6 M€.

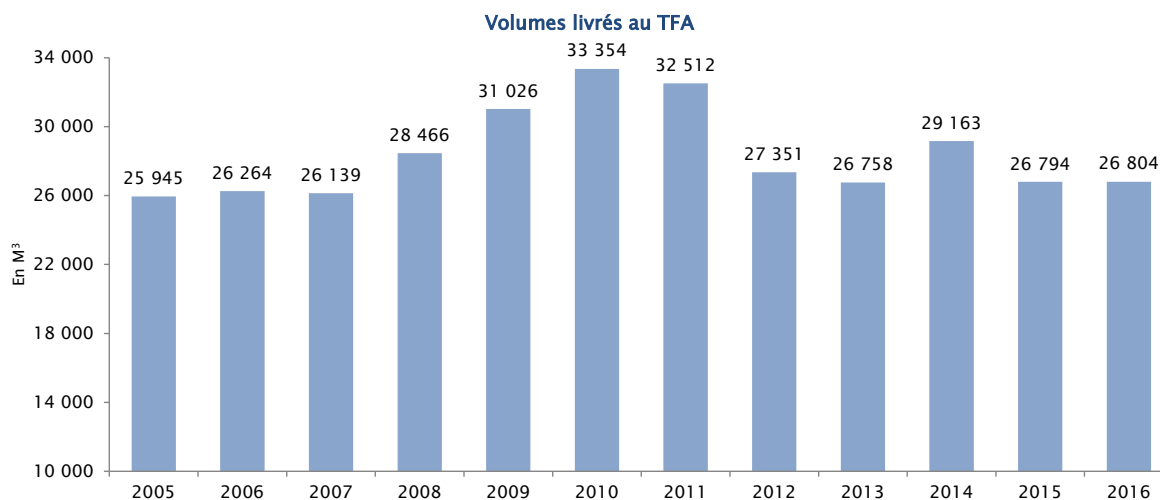


Aucun accident ni incident de niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle INES n'est survenu en 2016 sur le centre (INB).

### 1.5.3.2 Activité de stockage des déchets de très faible activité sur le Cires

26 800 m<sup>3</sup> de déchets ont été livrés cette année, l'activité n'atteint pas les niveaux de la période 2008-2011 durant laquelle 28 500 m<sup>3</sup> ont été stockés annuellement en moyenne. Un nouveau contrat est entré en vigueur pour les opérations industrielles du Cires, il englobe une part plus importante de maintenance compte tenu de la hausse des interventions préventives et correctives du centre rendues nécessaires après 13 ans d'exploitation.

Le volume total de déchets stockés s'élève à 328 300 m<sup>3</sup> soit 50,5 % de la capacité actuellement autorisée pour le centre. L'activité dégage un résultat positif de 1,1 M€.



### 1.5.3.3 Activité de surveillance du centre de la Manche

Plus de 500 000 m<sup>3</sup> de déchets ont été stockés sur ce centre, le dernier colis ayant été reçu en 1994, après 25 années d'exploitation. Le centre est entré en phase de passage en surveillance en janvier 2003 (réglementairement appelé à présent « phase de fermeture »).

La convention actuelle, initialement prévue pour couvrir la période 2011-2015 a été prolongée jusqu'à fin 2019 permettant ainsi la poursuite du financement des études à mener dans le cadre de la révision du rapport de sûreté RDS 2019 (avenant en cours de signature). Aucun événement n'a été déclaré à l'ASN en 2016, cette activité est à l'équilibre du point de vue économique.

## 1.5.4 Collecte des déchets des producteurs non électronucléaires

### 1.5.4.1 La collecte des déchets avec solution de stockage

Cette activité qui ne relève pas d'un financement public consiste à prendre en charge les déchets du secteur non électronucléaire sur la base d'un tarif mis à jour annuellement (le guide d'enlèvement) et devant couvrir les dépenses de conditionnement, transport, traitement et élimination. L'année 2016 est marquée par une forte activité sur la collecte ce qui se traduit par une hausse des stocks entreposés dans l'attente de la mise en exploitation courante de l'installation de tri/traitement sur le Cires qui a été repoussée progressivement du début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 au début du 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Le plan d'actions pour le redressement de l'activité produit les effets escomptés, avec un résultat positif pour la troisième année consécutive, principalement porté par les reprises de provisions recalculées pour tenir compte des nouvelles filières de traitement définies. Outre l'augmentation des tarifs, le plan de redressement intègre également la recherche d'optimisations, notamment en faisant en sorte de mieux maîtriser les outils et installations nécessaires à cette filière et en optimisant les processus de gestion des déchets, en fonction de leurs caractéristiques.

### 1.5.4.2 Collecte des déchets en attente de solution de stockage (FAVL/MAVL)

Cette collecte s'effectue notamment auprès de particuliers, ou des établissements d'enseignements détenteurs de substances radioactives historiques. Elle regroupe les déchets suivants : les minéraux, les sels radioactifs naturels (radium, thorium), les objets au radium, et les paratonnerres.

Ces déchets sont le plus souvent caractérisés par des activités en radium non négligeables qui les destinent a priori à un stockage sur le futur centre FAVL (déchets de type radifère). Dans une moindre mesure, certains déchets sont également orientés vers un stockage MAVL, c'est le cas notamment de certaines sources scellées ou d'ORUM (objets radioactifs à usage médical).

Ces activités peuvent relever d'un financement public sous la forme d'une prise en charge gratuite pour certains détenteurs, en application de la doctrine définie par la CNAR (Commission nationale des aides dans le domaine radioactif). En 2016, 440 têtes de paratonnerres ont été collectées à comparer à une collecte annuelle moyenne des 10 dernières années de 600 têtes. Cette baisse d'activité est compensée par une forte activité de collecte d'objets au radium et par une augmentation de demandes de prise en charge de déchets non standards.

## **1.5.5 Valorisation du savoir-faire en France et à l'international**

### **1.5.5.1 Valorisation du savoir-faire en France**

L'inflexion stratégique vers un développement commercial mesuré au service de la reconnaissance de notre expertise et de la qualité de nos activités, et au service d'une gestion optimale en France comme à l'étranger de la gestion des déchets, irrigue à présent ces deux activités, renommées « valorisation du savoir-faire ». En France, l'activité se recentre sur les prestations de conseil en amont de la prise en charge de déchets. Suite à la mise en place de la nouvelle organisation, la prospection sera moins intense qu'auparavant et les efforts seront davantage portés sur le développement de partenariats sur des thèmes d'innovation technologique par exemple. Le chiffre d'affaires reste de l'ordre de 2 M€.

### **1.5.5.2 Valorisation du savoir-faire à l'international**

Cette activité consiste à valoriser l'expertise de l'Agence en proposant ses services d'assistance, de conseil et d'expertise en matière de gestion des déchets radioactifs, essentiellement sur la base des acquis et des réalisations en France. L'objectif de croissance du chiffre d'affaires affiché au contrat quadriennal 2013-2016 (+6 %) ne sera pas atteint cette année du fait de l'inflexion stratégique retenue. A fin décembre, les recettes sont stables par rapport à 2015 à 1,8 M€. Les principaux contrats en termes de chiffre d'affaires réalisés dans l'année ont été : l'Ukraine, la Bulgarie, la Belgique, le Brésil, la Corée et l'Irak. Le résultat est équilibré.

## **1.5.6 Les missions d'intérêt général**

### **1.5.6.1 L'assainissement des sites pollués**

La loi du 28 juin 2006 a confié pour mission à l'Agence de réhabiliter les sites contaminés par des substances radioactives et prendre en charge les déchets issus de cet assainissement. Les dépenses réalisées en 2016 s'élèvent à 2,1 M€ quasiment entièrement financées par les subventions publiques. Les principaux chantiers traités en 2016 sont :

- ✓ Le site Isotopchim pour lequel il a été procédé en 2016, à l'évacuation des produits chimiques solides vers le CEA Saclay pour élimination, suivi de l'évacuation vers le CIRE des produits chimiques liquides (environ 1 600 litres) dont les caractéristiques permettent leur élimination via les filières opérationnelles existantes ;
- ✓ Le site de Charquemont, pour lequel il a été payé en 2016 les factures des entreprises suite au rapport final d'intervention ;
- ✓ Les chantiers de l'ODR (opération diagnostic radium), qui vise à diagnostiquer des sites suspectés d'être contaminés et le cas échéant, à les assainir. Depuis le début de l'opération, 11 chantiers ont été terminés, 10 sont en cours de dépollution ou de remise en état et 1 site est en attente de traitement.

### **1.5.6.2 L'inventaire national**

Cette activité, financée par le biais d'une subvention de l'Etat consiste à tenir à jour l'inventaire des déchets radioactifs présents sur le territoire national avec une publication triennale. L'activité 2016 a porté principalement sur l'analyse et la validation des déclarations des stocks de matières et déchets radioactifs au 31 décembre 2015 ainsi qu'à la préparation des fichiers pour une mise à disposition des données de l'Inventaire national en Open data (données brutes en libre accès).

### 1.5.6.3 Les subventions reçues

La subvention allouée à l'Agence au titre de ses missions d'intérêt général a été intégralement versée à hauteur de 2,8 M€ (contre 3 M€ en 2015). Les dépenses financées par cette subvention (1,3 M€ en 2016) correspondent principalement à l'inventaire national (0,6 M€), la prise en charge aidée d'objet radioactifs (0,2 M€), aux études demandées dans le cadre du PNGMDR et pour lesquelles l'Andra n'a pas de financement (0,2 M€).

L'Agence a également encaissé antérieurement à 2016 une subvention au titre du programme 181 « prévention des risques » destinée au financement de plusieurs chantiers identifiés de l'opération diagnostic radium (ODR). Les dépenses s'élèvent à 2 M€ en 2016 sur les sites pollués historiques et les sites de l'ODR.

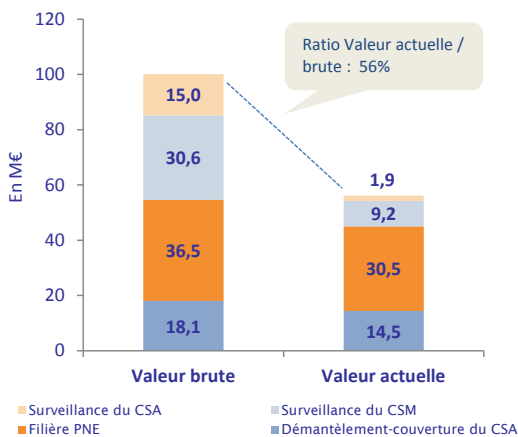
### 1.5.7 Les investissements d'avenir

Les investissements d'Avenir sont régis par la convention signée entre l'Etat et l'Andra le 3 août 2010 et par les avenants successifs des années 2012 et 2014. Suite à l'avenant signé le 15 octobre 2014, un montant global de 45 M€ a été attribué pour des projets de R&D relatifs aux développements de procédés pour une gestion optimisée des déchets issus du démantèlement des installations nucléaires. La première édition de l'appel à projets a été lancée le 4 décembre 2014. Les projets sélectionnés en 2015 dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> édition de cet appel à projets ont été contractualisés en 2016 pour un montant de 15,5 M€. 19 projets ont été validés en 2016 par le comité de pilotage au titre de la 2<sup>ème</sup> édition de l'appel à projet mobilisant ainsi près de 19,6 M€ de fonds publics. Ils feront l'objet d'une contractualisation début 2017. Sur le projet PIVIC (projet d'incinération et de vitrification des déchets MAVL), réalisé avec le CEA et AREVA, le jalon de la faisabilité a été franchi en juin 2016. A fin 2016, 76 % des crédits accordés ont été engagés.

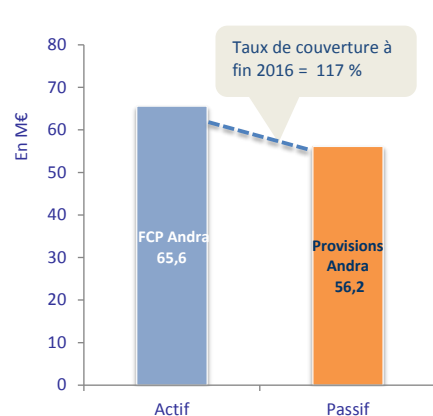
## 1.6 Autres informations financières et comptables

### 1.6.1 Sécurisation du financement des charges de long terme

Provisions encadrées par l'article 20



FCP Andra dédié aux provisions article 20 à fin 2016



A fin décembre 2016, les provisions pour risques et charges « article 20 » représentent 56,2 M€ en valeur actuelle.

Le taux de couverture des provisions par des actifs dédiés est de 117 %, sachant que 21 % du taux de couverture sont atteints grâce aux plus-values latentes du fonds. Ces rendements permettent de commencer la constitution d'une réserve destinée à optimiser le couple rendement/risque, tel que souhaité par le conseil d'administration dans sa politique.



Les actifs sont gérés au sein d'un « Fonds Commun de Placement diversifié Andra ». A fin 2016, la répartition des actifs le composant est de 47 % de titres d'entreprises, 23 % de titres gouvernementaux et 29 % d'actions.

Sa valeur de réalisation (valeur comptable augmentée des plus-values latentes) est de 65,6 M€ (dont 11,4 M€ de plus-values latentes), soit un taux de rendement annualisé de 4,76 % depuis l'origine, supérieur au taux d'actualisation des provisions de 3,5 % retenu par l'Agence. A noter une amélioration de la performance sur 2016 par rapport à 2015 (4,7 % en 2016 vs 2,6 % en 2015), principalement réalisée sur la fin de l'année.

La situation et l'évolution des provisions pour charges de long terme et des actifs dédiés correspondants sont décrites dans l'annexe aux comptes annuels des états financiers.

### 1.6.2 Vers la dématérialisation des factures

L'agence a consacré l'année 2016 à l'adaptation de ses systèmes d'information, afin d'être prête pour répondre aux nouvelles obligations dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En effet, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, l'Etat français s'est engagé pour la dématérialisation du traitement de ses factures, avec pour objectifs de :

- ✓ Disposer d'une chaîne de traitement automatisée et unifiée, rendant la circulation des informations plus fluide et plus fiable entre tous les acteurs ;
- ✓ Améliorer la qualité comptable, notamment en matière de fiabilité et sécurité ;
- ✓ Réduire l'empreinte carbone et les coûts d'impression.

L'Agence, en tant qu'établissement public, aura l'obligation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de :

- ✓ Recevoir les factures de ses fournisseurs sous format électronique. A noter que l'obligation de transmission électronique sera mise en œuvre progressivement, selon le calendrier suivant :



- ✓ Transmettre ses factures clients de la sphère publique sous format électronique ;
- ✓ Utiliser la solution mutualisée Chorus Pro pour le dépôt, la réception et la transmission des factures sous format électronique.

En parallèle de cette évolution réglementaire, la validation électronique des factures fournisseurs a été déployée, en remplacement des formulaires papiers.

## 1.7 Evolution prévisible de la situation de l'Agence

Les perspectives financières pour 2017 sont bonnes compte tenu du versement attendu du crédit d'impôts en faveur de la recherche, et de perspectives satisfaisantes pour l'exploitation des centres de stockage.



# CHIFFRES CLÉS

2.1	<i>Bilan de gestion</i>	20
2.2	<i>Compte de résultat de gestion</i>	21
2.3	<i>Analyse des grands équilibres</i>	21
2.3.1	Compte de résultat	21
2.3.2	Dépenses d'investissement	22
2.3.3	Provisions pour risques et charges	22
2.3.4	Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement	22
2.3.5	Trésorerie et titres immobilisés	23

Les tableaux de ce chapitre sont des agrégats de gestion, hors référentiel comptable, permettant de donner au lecteur une vision simplifiée de la situation financière de l'agence.

## 2.1 Bilan de gestion

ACTIF (En milliers d'euros)	31/12/2016	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2015
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Montants bruts	20 771	17 741	1 514	1 516	0	19 236
Amortissements	-10 182	-8 784	-150	-1 248	0	-9 306
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Montants bruts	734 563	549 832	4 892	179 839	0	707 470
Amortissements	-393 106	-324 558	-520	-68 028	0	-376 178
<b>Immobilisations financières</b>	<b>80 559</b>	<b>80 542</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>80 170</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>432 605</b>	<b>314 773</b>	<b>5 736</b>	<b>112 096</b>	<b>0</b>	<b>421 392</b>
Stocks et en cours	34 468	34 468	0	0	0	31 079
Dépréciation des stocks et en cours	-689	-689	0	0	0	-689
Avances et acomptes versés	34 086	54	33 979	53	0	1 796
Créances clients	19 138	18 655	0	483	0	16 417
Dépréciations des créances clients	-268	-268	0	0	0	-303
Autres créances	230 119	194 453	20 327	15 339	0	224 088
Dépréciations des autres créances	-5	-5	0	0	0	-5
Disponibilités et valeurs mobilières	237 688	14 838	86 517	77 788	58 543	204 705
Charges constatées d'avance	11 486	7 519	3 660	307	0	11 319
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>566 023</b>	<b>269 026</b>	<b>144 483</b>	<b>93 971</b>	<b>58 543</b>	<b>488 406</b>
Ecart de conversion actif	-1	-1	0	0	0	2
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>998 627</b>	<b>583 798</b>	<b>150 219</b>	<b>206 067</b>	<b>58 543</b>	<b>909 800</b>

PASSIF (En milliers d'euros)	31/12/2016	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2015
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Report à nouveau	94 887	94 887	0	0	0	80 454
Résultat de l'exercice	14 111	14 111	0	0	0	14 434
Subventions d'investissement	24 646	23 153	0	1 493	0	29 095
Provisions réglementées	104 742	104 320	134	287	0	102 468
Avances conditionnées	203 025	203 025	0	0	0	203 036
<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>441 411</b>	<b>439 496</b>	<b>134</b>	<b>1 780</b>	<b>0</b>	<b>429 486</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>78 240</b>	<b>78 240</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79 440</b>
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	12 284	12 278	2	3	0	13 806
Emprunts-dettes financières divers	537	537	0	0	0	568
Avances et acomptes recus	4 415	3 363	0	1 052	0	4 452
Dettes fournisseurs	85 529	11 253	59 912	14 364	0	56 640
Dettes fiscales et sociales	18 019	14 823	1 399	1 797	0	19 070
Dettes sur immobilisations	7 116	3 952	140	3 024	0	5 396
Autres dettes	214 088	2 394	79 422	73 728	58 543	171 179
<b>DETTES</b>	<b>341 987</b>	<b>48 601</b>	<b>140 874</b>	<b>93 968</b>	<b>58 543</b>	<b>271 110</b>
Produits perçus d'avance	136 990	17 461	9 211	110 319	0	129 763
Ecart de conversion passif	0	0	0	0	0	1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>998 627</b>	<b>583 798</b>	<b>150 219</b>	<b>206 067</b>	<b>58 543</b>	<b>909 800</b>

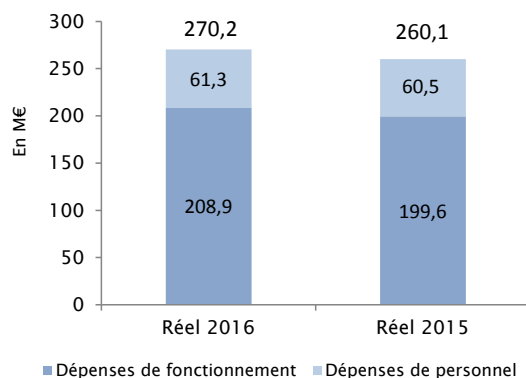
## 2.2 Compte de résultat de gestion

(En milliers d'euros)	31/12/2016	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			31/12/2015
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Production vendue (chiffre d'affaires)	227 726	75 485	87 939	64 302	0	223 573
Production stockée	3 328	3 328	0	0	0	4 000
Production immobilisée	14 328	1 487	0	12 841	0	12 822
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>245 382</b>	<b>80 300</b>	<b>87 939</b>	<b>77 143</b>	<b>0</b>	<b>240 395</b>
Consommation en provenance des tiers	-157 589	-38 024	-70 663	-48 901	0	-151 193
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>87 793</b>	<b>42 276</b>	<b>17 276</b>	<b>28 241</b>	<b>0</b>	<b>89 202</b>
Subventions d'exploitation reçues	4 331	3 364	0	966	0	6 018
Impôts, taxes et versements assimilés	-26 426	-15 799	-2 509	-8 119	0	-25 650
Charges de personnel (hors CICE)	-61 791	-23 572	-17 646	-20 573	0	-61 022
CICE	445	445	0	0	0	462
Autres produits d'exploitation (hors CIR)	967	959	5	3	0	532
Autres charges d'exploitation	-879	-354	-6	-519	0	-309
Résultat financier	-91	-91	0	0	0	280
Résultat exceptionnel	-17	-17	0	0	0	52
Impôt sur les bénéfices	-1 100	-1 100	0	0	0	-1 303
CIR	14 140	14 140	0	0	0	13 427
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>17 371</b>	<b>20 250</b>	<b>-2 880</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 688</b>
Dotations aux amortissements et provisions	-29 151	-19 147	-619	-9 385	0	-31 581
Reprises sur amortissements et provisions	10 476	7 466	2 906	104	0	10 213
Valeur nette comptables d'éléments d'actifs cédés	-5 666	-3 818	-1 761	-87	0	-2 317
Produits de cession d'éléments actifs	3 685	3 685	0	0	0	606
Quote-part des subventions d'investissement virées à résultat	17 397	5 675	2 353	9 369	0	15 825
<b>RESULTAT NET</b>	<b>14 111</b>	<b>14 111</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 434</b>

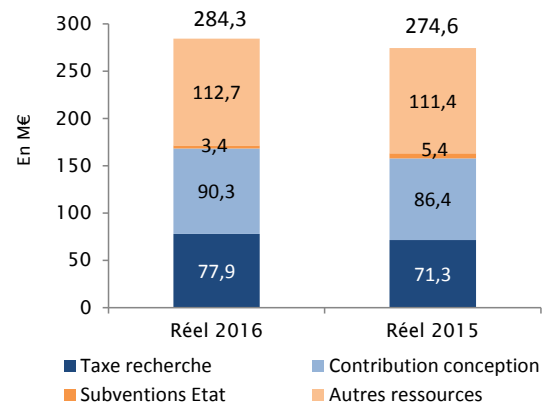
## 2.3 Analyse des grands équilibres

### 2.3.1 Compte de résultat

Repartition des charges

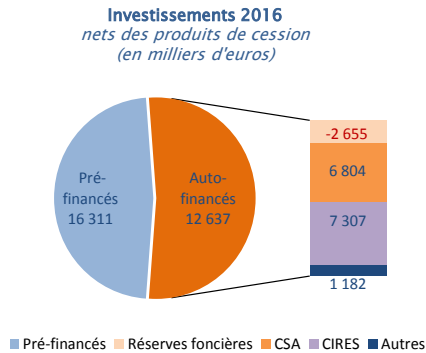


Répartition des produits



### 2.3.2 Dépenses d'investissement

Les investissements nets des produits de cession s'élèvent à 28,9 M€ en 2016 (dont 34,1 M€ d'acquisitions et 5,1 M€ de cessions) et se répartissent comme suit :



Les investissements « pré-financés » de 16,3 M€ en 2016 se rapportent en quasi-totalité aux travaux réalisés sur le CMHM (galeries et installations). Ils ont été financés par le fonds recherche pour 14,1 M€ et 2,2 M€ par le fonds conception.

Les investissements financés sur fonds propres s'élèvent à 12,6 M€ dont 14,1 M€ réalisés sur les centres industriels de l'Aube (6,8 M€ au titre des travaux de jouvence et nouveaux ouvrages du CSA et 7,3 M€ sur le Cires, avec notamment l'achèvement de l'installation de tri-traitement pour 3,3 M€) et -2,6 M€ de désinvestissement au titre des réserves foncières.

### 2.3.3 Provisions pour risques et charges

En K€	2016	Dotation	Reprise	2015
Provisions pour risques - article 20	8 922	153	0	8 769
Provisions pour risques - hors article 20	2 771	402	2 880	5 249
Provisions pour charges - article 20	47 230	1 641	1 303	46 892
Provisions pour charges - hors article 20	19 317	4 169	3 382	18 530
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>78 240</b>	<b>6 365</b>	<b>7 565</b>	<b>79 440</b>
<i>dont provisions article 20</i>	<i>56 152</i>	<i>1 794</i>	<i>1 303</i>	<i>55 661</i>
<i>dont provisions hors article 20</i>	<i>22 088</i>	<i>4 571</i>	<i>6 262</i>	<i>23 779</i>

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 78,2 M€ à fin 2016. La variation nette des provisions de 1,2 M€ porte d'une part sur une reprise de provision pour risques hors « article 20 » de 2,5 M€ (suite à la conclusion d'un accord trouvé en 2016 sur des réclamations commerciales) et d'autre part à des revalorisations de provisions pour charges de long terme « article 20 » pour 0,5 M€ et des provisions pour charges d'exploitation hors « article 20 » pour 0,8 M€.

A fin décembre 2016, les provisions pour risques et charges « article 20 » représentent 56,2 M€ en valeur actuelle et leur taux de couverture, par les actifs dédiés, atteint 117 % (dont 21 % grâce aux plus-values latentes).

### 2.3.4 Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

ACTIF = EMPLOIS	2016	PASSIF = RESSOURCES	ACTIF = EMPLOIS	2015	PASSIF = RESSOURCES	r2016/2015
EMPLOIS STABLES 841 165		RESSOURCES DURABLES 922 588	EMPLOIS STABLES 812 327		RESSOURCES DURABLES 896 076	
ACTIF CIRCULANT 132 610	FR 81 423	PASSIF CIRCULANT 284 752	ACTIF CIRCULANT 88 863	FR 83 749	PASSIF CIRCULANT 205 755	FR -2 326
TRESORERIE ACTIVE 237 141	BFR -152 142		TRESORERIE ACTIVE 204 491	BFR -116 892		BFR -35 250
	NET 233 565	TRESORERIE PASSIVE 3 577		NET 200 641	TRESORERIE PASSIVE 3 850	TRESO NETTE 32 924

La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) de -35,2 M€ en 2016 est due principalement aux excédents de trésorerie dégagés sur les fonds Cigéo (40,1 M€ dont 36,8 M€ pour le fonds conception et 3,3 M€ pour le fonds recherche). L'excédent s'explique par le décalage entre le rythme de financement (un versement par an début mai) et le rythme des dépenses du projet.

Le tableau de financement suivant décompose les emplois et ressources de l'Agence selon leur destination, en isolant les fonds encadrés par un dispositif législatif et réglementaire qui les rendent non fongibles avec le reste de la trésorerie de l'Agence (fonds recherche<sup>2</sup>, fonds conception<sup>3</sup> et fonds investissements d'avenir<sup>4</sup>).

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2016	HORS FONDS DEDIES	DONT FONDS DEDIES			AU 31/12/2015
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	34 092	16 353	3 677	14 062	0	32 994
Acquisition d'immobilisations financières	5	5	0	0	0	1 102
Besoins (+) ou dégagement (-) en fonds de roulement	-35 250	7 799	-39 735	-3 314	0	-20 412
Remboursement d'emprunt	1 250	1 250	0	0	0	1 250
Autres emplois	6 164	530	0	60	5 575	3 296
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>6 260</b>	<b>25 936</b>	<b>-36 058</b>	<b>10 807</b>	<b>5 575</b>	<b>18 230</b>
Capacité d'autofinancement	17 370	20 250	-2 880	0	0	21 688
Cessions	3 685	3 685	0	0	0	606
Fonds propres	6	6	0	0	0	0
Autres ressources	18 123	348	3 677	14 098	0	14 083
<b>II- TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>39 185</b>	<b>24 289</b>	<b>797</b>	<b>14 098</b>	<b>0</b>	<b>36 378</b>
<b>EXCEDENT (+) OU INSUFFISANCE (-) DES RESSOURCES (I- II)</b>	<b>32 924</b>	<b>-1 647</b>	<b>36 855</b>	<b>3 291</b>	<b>-5 575</b>	<b>18 148</b>
Variation du FONDS DE ROULEMENT	-2 326	6 152	-2 880	-23	-5 575	-2 264
Variation du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-35 250	7 799	-39 735	-3 314	0	-20 412
Variation de la TRÉSORERIE	32 924	-1 647	36 855	3 291	-5 575	18 148
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	81 423	23 023	0	-144	58 543	83 749
Niveau du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-152 142	12 061	-86 517	-77 686	0	-116 892
Niveau de la TRÉSORERIE	233 565	10 963	86 517	77 542	58 543	200 641

Pour mémoire : BFR + Trésorerie = FRNG

Les fonds dédiés à Cigéo dégagent 43 M€ de fonds de roulement (dont 39,7 M€ pour le fonds conception et 3,3 M€ pour le fonds recherche), conduisant à une augmentation de la trésorerie globale.

En revanche, hors fonds dédiés, la tendance est à une augmentation du BFR (7,8 M€). Cette augmentation du besoin en fonds de roulement s'explique par une diminution des dettes de 2,1 M€, une augmentation des créances de 2,3 M€ et des stocks (ouvrages de stockage) de 3,4 M€.

## 2.3.5 Trésorerie et titres immobilisés

### 2.3.5.1 Trésorerie disponible

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2016	HORS FONDS DEDIES	FONDS DEDIES			AU 31/12/2015
			CIGEO CONCEPTION	CIGEO RECHERCHE	INVEST. D'AVENIR	
Trésorerie à l'ouverture	200 642	12 610	49 662	74 251	64 118	182 493
Trésorerie provenant (affectée) à l'exploitation	52 878	13 670	36 859	2 349	0	41 071
Trésorerie provenant (affectée) aux investissements	-18 669	-14 032	-3	941	-5 575	-20 573
Trésorerie provenant (affectée) aux placements de MT & LT	-5	-5	0	0	0	-1 102
Trésorerie provenant (affectée) au financement	-1 281	-1 281	0	0	0	-1 247
Trésorerie à la clôture	233 565	10 963	86 517	77 542	58 543	200 642

La trésorerie totale de l'Andra s'élève à 233 M€ à fin 2016 (contre 201 M€ à fin décembre 2015), dont 164 M€ affectés sur les fonds Cigéo (124 M€ à fin 2015).

La trésorerie de l'Agence disponible pour les activités hors IA et hors Cigéo (« hors fonds dédiés ») est de 11,0 M€. Elle est en légère diminution par rapport à 2015 (-1,6 M€), en lien notamment avec les reports de paiement des factures du projet FAVL en 2016 dus à l'absence de contractualisation avec les financeurs.

<sup>2</sup> Fonds créé par l'article L542-12-1 du code de l'environnement pour le financement des études et recherches du projet Cigéo.

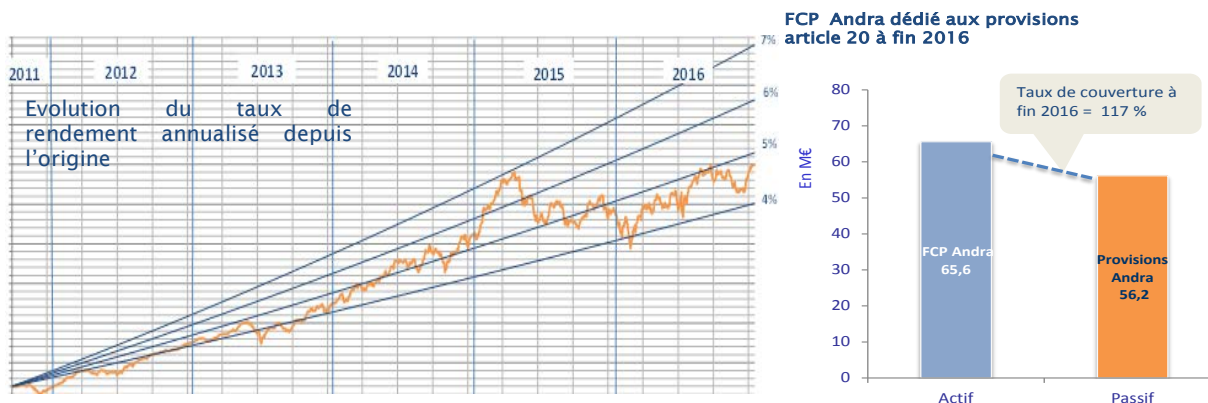
<sup>3</sup> Fonds créé par l'article L542-12-3 du code de l'environnement pour le financement des études nécessaires à la conception du projet Cigéo ainsi que les travaux préalables au démarrage de la phase de construction.

<sup>4</sup> Fonds créé en application de la convention Etat-Andra publiée au journal officiel du 15 août 2010. Le fonds est géré sur un compte ouvert au trésor public, selon arrêté.

### 2.3.5.2 Titres immobilisés

TRESORERIE IMMOBILISEE	2016	2015
FCP Andra	54 222	54 222
Contrats de capitalisation (y.c. intérêts courus)	26 085	25 697
Dépôts à terme	0	0
<b>Trésorerie immobilisée à la clôture</b>	<b>80 308</b>	<b>79 919</b>

#### a) Actifs de couverture réglementaires « article 20 » (FCP Andra)



Les actifs financiers dédiés à la couverture des provisions pour risques et charges de long terme sont gérés au sein d'un « Fonds Commun de Placement diversifié Andra » agréé par l'Autorité des Marchés.

A fin 2016, la répartition des actifs le composant est de 47 % de titres d'entreprises, 23 % de titres gouvernementaux et 29 % d'actions.

Sa valeur de réalisation (valeur comptable augmentée des plus-values latentes) est de 65,6 M€ (dont 11,4 M€ de plus-values latentes), soit un taux de rendement annualisé de 4,8 % depuis l'origine, supérieur au taux d'actualisation des provisions de 3,5 % retenu par l'Agence. A noter une augmentation significative de la performance sur 2016 par rapport à 2015 (4,7 % en 2016 vs 2,6 % en 2015) réalisé essentiellement sur la fin de l'année 2016.

Le taux de couverture des provisions atteint 117 % (pour un minimum réglementaire de 110 %), dont 21 % grâce aux plus-values latentes. Cette réserve, telle que défini dans la politique, est destinée à absorber les éventuelles insuffisances à long terme de rendement futur ou périodes inflationnistes, avec pour objectif une optimisation du couple risque/rendement. A titre de comparaison, le risque de perte (hors les 5 % de cas les plus extrêmes) réévalué chaque année, est de l'ordre de 10 à 15 %.

#### b) Autres actifs de couverture

Les autres titres immobilisés valorisés à 26,1 M€ à fin 2016 sont des placements de moyen terme (dépôts à terme et contrats de capitalisation) qui permettront de financer les investissements sur fonds propres et couvrir les autres charges et aléas futurs de l'Agence hors « article 20 », en particulier les provisions pour surveillance et remise en état du Cirès.



# ÉTATS FINANCIERS

<b>3.1</b>	<b><i>Documents de synthèse</i></b>	<b>26</b>
3.1.1	Compte de résultat	26
3.1.2	Bilan	27
3.1.3	Tableau de financement	28
3.1.4	Tableau des flux de trésorerie	29
<b>3.2</b>	<b><i>Principes comptables</i></b>	<b>30</b>
3.2.1	Options, exceptions	30
3.2.2	Informations complémentaires	33
3.2.3	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	33
3.2.4	Liste des principales abréviations	33
<b>3.3</b>	<b><i>Notes au compte de résultat</i></b>	<b>34</b>
<b>3.4</b>	<b><i>Notes au bilan</i></b>	<b>38</b>
3.4.1	Notes à l'actif	38
3.4.2	Notes au passif	42
<b>3.5</b>	<b><i>Etats des créances et dettes</i></b>	<b>52</b>
<b>3.6</b>	<b><i>Tableaux des engagements</i></b>	<b>52</b>

## 3.1 Documents de synthèse

### 3.1.1 Compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	NOTE ANNEXE
Production vendue (chiffre d'affaires)	227 726	223 573	01
Production stockée	3 328	4 000	
Production immobilisée	14 328	12 822	02
Subventions d'exploitation reçues et reprises de subventions d'investissement	6 691	8 894	03
Autres produits	10 760	9 513	04
Reprises sur provisions	7 713	7 599	08
Transferts de charges	864	455	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>271 410</b>	<b>266 855</b>	
Consommation en provenance des tiers	157 589	151 193	05
Impôts, taxes et versements assimilés	26 426	25 650	06
Charges de personnel	61 346	60 561	07
Dotations aux amortissements et provisions	22 999	26 256	08
Autres charges	879	309	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>269 239</b>	<b>263 970</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 171</b>	<b>2 885</b>	
Produits financiers	848	1 283	09
Charges financières	1 625	1 634	09
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-777</b>	<b>-351</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>1 393</b>	<b>2 535</b>	
Produits exceptionnels	12 074	6 445	10
Charges exceptionnelles	12 396	6 669	10
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-322</b>	<b>-224</b>	
Impôt sur les bénéfices	-13 039	-12 124	11
<b>RESULTAT NET</b>	<b>14 111</b>	<b>14 434</b>	

### 3.1.2 Bilan

ACTIF (En milliers d'euros)	BRUT	AMORT. & DEPRECIATION	NET AU 31/12/2016	NET AU 31/12/2015	NOTE ANNEXE
Immobilisations incorporelles	20 771	10 182	10 589	9 930	12
Immobilisations corporelles	734 563	393 106	341 457	331 292	12
Immobilisations financières	80 559	0	80 559	80 170	13
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>835 893</b>	<b>403 288</b>	<b>432 605</b>	<b>421 392</b>	
Stocks et en cours	34 468	689	33 778	30 390	14
Avances et acomptes versés	34 086	0	34 086	1 796	15
Créances clients	19 138	268	18 870	16 114	16
Autres créances	230 119	5	230 114	224 083	17
Disponibilités et valeurs mobilières	237 688	0	237 688	204 705	18
Charges constatées d'avance	11 486	0	11 486	11 319	19
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>566 985</b>	<b>962</b>	<b>566 023</b>	<b>488 406</b>	
Ecarts de conversion actif	-1		-1	2	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 402 877</b>	<b>404 250</b>	<b>998 627</b>	<b>909 800</b>	

PASSIF (En milliers d'euros)	NET AU 31/12/2016	NET AU 31/12/2015	NOTE ANNEXE
Report à nouveau	94 887	80 454	20
Résultat de l'exercice	14 111	14 434	
Subventions d'investissement	24 646	29 095	21
Provisions réglementées	104 742	102 468	22
Avances conditionnées	203 025	203 036	23
<b>RESSOURCES PROPRES</b>	<b>441 411</b>	<b>429 486</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>78 240</b>	<b>79 440</b>	<b>24</b>
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	12 284	13 806	25
Emprunts-dettes financières divers	537	568	26
Avances et acomptes recus	4 415	4 452	27
Dettes fournisseurs	85 529	56 640	28
Dettes fiscales et sociales	18 019	19 070	29
Dettes sur immobilisations	7 116	5 396	28
Autres dettes	214 088	171 179	30
<b>DETTES</b>	<b>341 987</b>	<b>271 110</b>	
Produits perçus d'avance	136 990	129 763	31
Ecarts de conversion passif	0	1	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>998 627</b>	<b>909 800</b>	

### 3.1.3 Tableau de financement

(En milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Besoins 1	Dégagement 2	Solde 2 - 1	Solde
Variation des actifs d'exploitation :				
Stocks et en-cours	3 389			
Avances et acomptes versés sur commandes	32 290			
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	2 756			
Autres créances d'exploitation	3 124			
Variation des dettes d'exploitation :				
Avances et acomptes reçus sur commandes	37			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		28 889		
Autres dettes d'exploitation		48 425		
<b>A - Variation nette "exploitation"</b>	<b>41 596</b>	<b>77 314</b>	<b>35 718</b>	<b>19 499</b>
Variation des autres débiteurs	2 188			
Variation des autres créditeurs		1 721		
<b>B - Variation nette "hors exploitation"</b>	<b>2 188</b>	<b>1 721</b>	<b>-468</b>	<b>913</b>
<b>A + B = Besoins (-) ou dégagement (+) en fonds de roulement</b>			<b>35 250</b>	<b>20 412</b>
Variation des disponibilités	32 651			
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	274			
<b>C - Variation nette "Trésorerie"</b>	<b>32 924</b>	<b>0</b>	<b>-32 924</b>	<b>-18 148</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT GLOBAL (TOTAL A + B+ C)</b>				
<b>Ressource nette (+) ou emploi net (-)</b>			<b>2 326</b>	<b>2 264</b>

(En milliers d'euros)	AU	AU
	31/12/2016	31/12/2015
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	34 092	32 994
Acquisition d'immobilisations financières	5	1 102
Besoins (+) ou dégagement (-) en fonds de roulement	-35 250	-20 412
Remboursement d'emprunt	1 250	1 250
Autres emplois	6 164	3 296
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>6 260</b>	<b>18 230</b>
Capacité d'autofinancement	17 370	21 688
Cessions	3 685	606
Fonds propres	6	0
Autres ressources	18 123	14 083
<b>II- TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>39 185</b>	<b>36 378</b>
<b>EXCEDENT (+) OU INSUFFISANCE (-) DES RESSOURCES (I- II)</b>	<b>32 924</b>	<b>18 148</b>

Variation du FONDS DE ROULEMENT	-2 326	-2 264
Variation du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-35 250	-20 412
Variation de la TRESORERIE	32 924	18 148
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	81 423	83 749
Niveau du BESOIN (+) ou DEGAGEMENT (-) EN FONDS DE ROULEMENT	-152 142	-116 892
Niveau de la TRESORERIE	233 565	200 641

Pour mémoire : BFR + Trésorerie = FRNG

### 3.1.4 Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	AU 31/12/2016	AU 31/12/2015
Résultat net	14 111	14 434
Amortissements et provisions	18 675	21 368
(Plus) ou moins values sur cessions	1 981	1 711
Subventions d'investissement virées à résultat	-2 360	-2 875
Virement à résultat de la Q-P des investissements financés	-15 037	-12 950
<b>Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)</b>	<b>17 370</b>	<b>21 688</b>
(Augmentation) / diminution des stocks et en cours	-3 389	-3 916
(Augmentation) / diminution des créances d'exploitation	-38 375	10 013
Augmentation / (diminution) des dettes d'exploitation	77 272	13 286
<b>A- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) A L' EXPLOITATION</b>	<b>52 878</b>	<b>41 071</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-34 092	-32 994
Acquisition d'immobilisations financières	-5	-1 102
Cession ou réduction d'immobilisations	3 685	606
Financement des dépenses d'investissement	17 769	13 788
Investissements d'avenir	-5 575	-2 887
Autres fonds propres	11	1
(Augmentation) / diminution des créances sur immobilisations	-2 188	-522
Augmentation / (diminution) des dettes sur immobilisations	1 721	1 435
<b>B- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>-18 674</b>	<b>-21 675</b>
Augmentation / (diminution) des dettes financières	-31	3
Augmentation / (diminution) des emprunts bancaires	-1 250	-1 250
<b>C- TRESORERIE PROVENANT (AFFECTEE) AU FINANCEMENT</b>	<b>-1 281</b>	<b>-1 247</b>
<b>D- VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)</b>	<b>32 923</b>	<b>18 149</b>
<b>E- TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>200 642</b>	<b>182 493</b>
<b>F- TRESORERIE A LA CLOTURE (D+E)</b>	<b>233 565</b>	<b>200 642</b>
<i>dont trésorerie dédiée au fonds conception</i>	<i>86 517</i>	<i>49 662</i>
<i>dont trésorerie dédiée au fonds recherche</i>	<i>77 542</i>	<i>74 251</i>
<i>dont trésorerie dédiée aux investissements d'avenir</i>	<i>58 543</i>	<i>64 118</i>
<i>dont trésorerie disponible pour les autres activités de l'Agence</i>	<i>10 963</i>	<i>12 611</i>

## 3.2 Principes comptables

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2016 ont été établis en application des normes, principes et méthodes du plan comptable général de 2015 (règlement ANC n°2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014).

### 3.2.1 Options, exceptions

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

##### *Évaluation du coût d'entrée*

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production. Au regard des options introduites par le règlement ANC n°2014-03, l'Agence a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisitions de ses immobilisations, des frais d'emprunt associés et des frais de recherche et développement.

Au cas particulier des projets, les études sont comptabilisées en charges pendant la phase d'esquisse et immobilisées à compter de la phase d'avant-projet détaillé, si la décision d'investir a été prise par le conseil d'administration, et au plus tard l'année de cette décision.

##### Concernant les réserves foncières :

Les réserves foncières acquises pour le compte de l'Agence sont constitutives d'un droit comptabilisé en immobilisations incorporelles, l'option d'acquisition pouvant être levée ultérieurement en vue de disposer des emprises foncières nécessaires aux futurs centres.

##### Concernant les actifs de démantèlement :

Ils sont inscrits en immobilisations corporelles et correspondent aux coûts de démantèlement et de remise en état des centres de stockage de l'Aube, en contrepartie des provisions pour charges correspondantes. Au cas particulier des travaux d'entreposage et de stockage des déchets à la charge de l'État, un actif corporel a été constitué pour couvrir les travaux à réaliser.

Les actifs de démantèlement suivent les variations des passifs et sont amortis différemment selon leur classification :

- ✓ La quote-part de démantèlement à la charge de l'Agence est amortie sur la durée de l'utilisation de l'immobilisation corporelle au titre de laquelle la provision est constituée ;
- ✓ La quote-part de démantèlement à la charge des producteurs de déchets ou de l'État sera amortie au rythme des travaux réalisés.

##### *Amortissements économiques*

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés selon l'approche par composants et amortis selon la durée de vie économique des biens et les conditions probables de leur utilisation. Les plans d'amortissement sont généralement calculés selon le mode linéaire et

selon les taux habituellement appliqués à ces catégories de biens :

Bâtiments	20 à 30 ans
Installations	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Mobiliers et informatique	3 à 10 ans

##### Concernant le centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité à vie courte :

Les installations font l'objet d'un mode d'amortissement correspondant au prorata de l'utilisation effective des capacités de stockage.

##### Concernant le Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne (LS) :

L'ouvrage a été considéré comme "une installation à caractère spécifique" en raison de son usage spécifique tel que défini par l'article 5 du décret du 3 août 1999.

Les installations sont amorties selon leur durée de vie économique, dans la limite de l'autorisation administrative d'exploitation fixée par décret :

- ✓ L'autorisation initiale d'exploitation, délivrée par le décret du 3 août 1999 était valable jusqu'au 31/12/2006 et avait été prorogée jusqu'au 31/12/2011, suite au décret du 23/12/2006 ;
- ✓ Le décret n°2011-1910 du 20/12/2011 autorise l'Andra à poursuivre l'exploitation du Laboratoire souterrain jusqu'au 31/12/2030. La prorogation ou le renouvellement de l'autorisation administrative a été considérée comme une modification significative des conditions d'utilisation des biens amortissables, justifiant une révision prospective du plan d'amortissement pour l'exercice en cours et les exercices postérieurs, sur la base de la valeur nette comptable résiduelle et de la durée résiduelle.

##### *Amortissements dérogatoires*

Les dotations exceptionnelles constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens, apprécié sur des bases techniques. Les amortissements des biens susceptibles d'ouvrir droit à l'amortissement dégressif sont calculés suivant le mode linéaire au sens de l'article 39 B du Code Général des Impôts et le complément

pour amortissement dérogatoire comptabilisé en provisions réglementées.

Pour le cas particulier des installations du Laboratoire, la durée résultant des usages retenue par l'Agence est de 20 ans, conformément à la position de l'administration fiscale exprimée en 2009. Un suivi extra-comptable est effectué pour les amortissements de ces installations :

- ✓ Réintégration de la fraction d'amortissement comptabilisé excédant l'amortissement fiscal jusqu'en 2010, la durée d'utilisation bornée à la durée d'autorisation fixée initialement en 2011 étant plus courte que la durée d'usage retenue par l'administration fiscale ;
- ✓ En regard, déduction de la fraction d'amortissement comptable reportée fiscalement à compter de 2011, les dotations aux amortissements comptabilisées étant inférieures aux dotations fiscalement admises.

Les financements correspondants sont repris en regard de chaque réintégration ou déduction de fraction d'amortissement comptable correspondant.

### *Dépréciation des immobilisations*

Les immobilisations font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque des événements ou circonstances défavorables rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable.

Au cas particulier du site dédié au stockage des déchets très faiblement actifs (Cires), l'Agence a jugé prudent de constater un amoindrissement de la valeur du terrain d'emprise de l'installation en proportion de la quantité de déchets stockés rapportée à la capacité de stockage du site, considérant qu'une banalisation du site était hypothétique à l'issue de la période d'exploitation et de surveillance.

Concernant les réserves foncières acquises par l'Agence ou pour le compte de l'Agence, un amoindrissement de la valeur est constaté pour les terrains boisés et les forêts destinés à être probablement échangés, dès lors que leur valeur d'échange serait inférieure à la valeur d'acquisition.

### *Financement des investissements*

Concernant les investissements des centres de stockage :

Jusqu'au 31 décembre 1998, les financements reçus des producteurs ont été enregistrés en subventions d'investissement dont la reprise en résultat est effectuée selon le même rythme

que l'amortissement des biens qu'elles financent.

A compter de l'exercice 1999, la facturation aux producteurs des dépenses d'investissement qu'ils financent est inscrite en produits constatés d'avance et est rapportée au résultat de l'exercice, au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Concernant les dépenses d'investissement relatives aux recherches sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs :

- ✓ Les financements ont été enregistrés, pour la période 1999-2006, en avances conditionnées, au regard de la convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un centre de stockage en profondeur ;
- ✓ A compter de 2007, l'affectation du fonds recherche et du fonds conception aux dépenses d'investissement est inscrite en produits constatés d'avance et rapportée en résultat au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

---

### *Immobilisations financières*

---

#### *Valorisation des actifs financiers*

Les titres immobilisés par l'Agence sont comptabilisés en Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP), l'objectif de ces portefeuilles étant de pouvoir en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante sans intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Ils se composent :

- ✓ D'un Fond Commun de Placement Andra valorisé au coût historique de souscription des parts, destiné à financer les provisions de long terme de l'Agence relevant de « l'article 20 » de la loi du 28 juin 2006 ;
- ✓ De placements à terme (contrats de capitalisation, dépôts à terme), valorisés à leur coût historique, majorés des intérêts courus à la clôture. Ces placements sont destinés notamment à financer les provisions non sécurisées par le FCP Andra.

### *Dépréciation des actifs financiers*

Concernant le FCP composé de titres obligataires, d'actions, d'OPCVM, la valeur d'inventaire retenue en fin d'exercice pour la détermination d'une éventuelle moins-value latente est appréciée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de l'entreprise (dont les titres sont détenus), fondée sur la valeur liquidative ou d'utilité.

Compte tenu de la destination de ce portefeuille et de sa durée de conservation, une dépréciation est prise en compte en cas de baisse significative ou prolongée de la valeur liquidative du fonds et des risques associés aux supports d'investissements le composant.

---

### *Stocks et en cours*

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation pour les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

Les en-cours de production et produits finis correspondant aux ouvrages de stockage des centres industriels de l'Andra dans l'Aube sont valorisés à leur coût de revient.

---

### *Traitement comptable des fonds Cigéo*

Dans le cadre de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, les choix exercés par l'Agence sur le traitement des fonds destinés au financement des recherches et études nécessaires à la conception des installations de stockage des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue, sont les suivants :

- ✓ Enregistrement du produit des fonds recherche et conception en chiffre d'affaires non soumis à TVA, étant entendu que le financement de ces fonds est collecté auprès des producteurs de déchets dans des conditions similaires à celles qui prévalaient dans le cadre de la convention de financement 1999-2006 et destiné à couvrir les coûts d'une activité de même nature ;
- ✓ Report du solde débiteur ou créditeur des fonds en « autres dettes » ou « autres créances », avec une neutralisation séparée des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

---

### *Traitement comptable du fonds dédié aux investissements d'avenir*

Dans le cadre du programme « Nucléaire de demain » inscrit dans la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010, une convention État-Andra a été signée le 3 août 2010. Elle a attribué 100 M€ à l'Andra pour

financer le développement de solutions innovantes de traitement des déchets radioactifs afin de réduire le volume et la dangerosité de certains déchets radioactifs difficiles à stocker. Le versement de cette somme sur un compte ouvert à la Recette Générale des Finances a été inscrit dans un compte de charges à payer sur ressources, puis fera l'objet d'une affectation comptable selon l'utilisation des crédits (subventions, prêts, avances remboursables, prises de participation). La Direction de la Législation Fiscale a confirmé les principes comptables et fiscaux retenus pour le suivi de ce fonds.

Une nouvelle convention avec l'Etat a été signée le 31 janvier 2012 en vue de redéployer 25 M€ des crédits confiés à l'Andra au profit de l'ANR, portant le montant du fonds à 75 M€.

---

### *Créances*

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

---

### *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

A la date de clôture, un calcul de la perte ou du profit latent est effectué sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Après compensation entre profits et pertes latents, dans une catégorie homogène (FCP - SICAV), les pertes latentes nettes sont, le cas échéant, dépréciées.

---

### *Provisions pour risques et charges*

Les passifs éventuels, dont l'obligation envers un tiers demeure improbable à la date de clôture des comptes, ne sont pas comptabilisés mais éventuellement mentionnés dans l'annexe.

Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la responsabilité financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres de l'Aube, les coûts associés sont constitués en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement ANC n°2014-03. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote-part propre » et « quote-part tiers ».

Concernant spécifiquement les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif corporel « quote-part État ».



Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des agents Andra sont couverts par des cotisations d'assurance depuis 1999 et non plus par une provision pour charge. Le montant des droits acquis à la clôture est inscrit en prime d'assurance à hauteur des versements effectués, le complément couvrant les droits au terme est présenté dans l'annexe parmi les engagements hors bilan. La valorisation de ces obligations est réalisée depuis 2008 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié principalement.

---

#### *Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche*

---

Le crédit d'impôt recherche est considéré par prudence comme un acquis comptabilisé au cours de l'exercice bénéficiant de l'assurance de son encaissement (et non au cours de celui ayant supporté les charges de recherche) ou de son imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés.

Conformément à la recommandation de l'ANC précisée dans le règlement n°2014-03, une nouvelle méthode de présentation a été retenue en 2014. Le produit du crédit d'impôt est dorénavant comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices.

### **3.2.2 Informations complémentaires**

En application des dispositions des articles L.111-3 et L.133-1 du code des juridictions financières, la Cour des Comptes a rendu public le 12 avril 2016 son rapport sur la gestion de l'Andra pour les exercices 2008 à 2013 (avec actualisation 2014).

### **3.2.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Des décisions de justice sont attendues au cours du 1er trimestre 2017, suite à la mise en délibéré d'affaires se rapportant d'une part à des recours déposés contre les actions de l'Agence en matière de future implantation de Cigeo (opérations de défrichement, potentiel géothermique...), et d'autre part, à une demande de l'Agence visant à mettre fin à l'occupation illégale de terrains lui appartenant.

A noter que ces événements sont sans impacts sur les comptes de l'exercice.

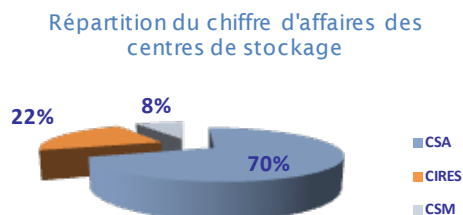
### **3.2.4 Liste des principales abréviations**

CSA	Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité.
Cires	Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage des déchets de très faible activité.
CI2A	Centres industriels de l'Andra dans l'Aube (CSA + Cires).
CSM	Centre de stockage de la Manche.
CMHM	Centre de Meuse/Haute-Marne.
LS	Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne.
ETe	Espace technologique (de Meuse/Haute-Marne).
Cigéo	Centre industriel de stockage géologique pour les déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue.

### 3.3 Notes au compte de résultat

#### Note 01 : Chiffre d'affaires par activité

En K€	Note	2016	2015
Projet CIGEO	(a)	152 241	145 220
Projet FAVL		4 345	7 351
Centres de stockage		60 687	61 248
Producteurs non électronucléaires		5 884	5 269
Autres activités	(b)	4 568	4 485
<b>TOTAL</b>		<b>227 726</b>	<b>223 573</b>



(a) Le projet Cigéo est financé principalement par la taxe additionnelle à la taxe INB dite « de recherche » ainsi que la contribution spéciale nouvellement instaurée par l'article 58 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013. Pour 2016, les montants perçus sont respectivement de 83 963 K€ et 133 390 K€, les montants restant à consommer de 73 728 K€ et 79 421 K€.

(b) Dont 2 212 K€ au titre de la valorisation de l'expertise et savoir-faire de l'Agence en France et 1 709 K€ à l'international.

#### Note 02 : Production immobilisée

La production immobilisée de l'exercice 2016 correspond pour 12 841 K€ aux travaux réalisés au titre de la recherche en Meuse/Haute-Marne.

#### Note 03 : Subventions d'exploitation et reprises de subventions d'investissement

En K€	Note	2016	2015
Subvention DGEC	(a)	1 312	3 691
Subvention DGPR	(a)	2 038	1 734
Subventions d'investissement	(b)	2 360	2 875
Autres subventions	(c)	981	593
<b>TOTAL</b>		<b>6 691</b>	<b>8 894</b>

(a) Les subventions de l'Etat se décomposent comme suit :

En K€	SOLDE AU 01/01	ENCAISSEMENT SUBVENTION	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	SOLDE AU 31/12
Subvention DGEC	1 540	2 766	1 312	0	2 994
Subvention DGPR	4 267	0	2 038	0	2 229
	<b>5 807</b>	<b>2 766</b>	<b>3 350</b>	<b>0</b>	<b>5 223</b>

La subvention DGEC destinée au financement des missions d'intérêt général de l'Agence (inventaire national des déchets radioactifs et assainissement de sites ou de reprises de déchets orphelins), inscrite en loi de finances 2016, a été versée à hauteur de 2 766 K€ (nette de la charge de réserve). Le montant utilisé au titre de 2016 s'élève à 1 312 K€ et le reliquat de subventions reçues restant à consommer inscrit au passif du bilan est de 2 994 K€ (hors versement non attribué de 290 K€).

La subvention DGPR destinée à financer les dépenses relatives à la mise en œuvre du grenelle de l'environnement (entrant dans le cadre du programme « prévention des risques ») a été utilisée en 2016 à hauteur de 2 038 K€. Le reliquat restant à consommer à fin 2016 s'élève à 2 229 K€.

(b) Les subventions d'investissement sont reprises en résultat, au rythme de l'amortissement économique des immobilisations correspondantes (cf. principes comptables).

(c) Les autres subventions obtenues en 2016 se rapportent pour 771 K€ à des contrats entrant dans le cadre des programmes de recherche européens.

#### Note 04 : Autres produits

En K€	Note	2016	2015
Financement des investissements	(a)	10 693	9 462
Autres		68	50
<b>TOTAL</b>		<b>10 760</b>	<b>9 513</b>

(a) La reprise en résultat des investissements financés par les producteurs est effectuée au rythme des amortissements économiques correspondants (cf. principes comptables).

#### Note 05 : Consommations en provenance des tiers

En K€	Note	2016	2015
Achats stockés de matières et fournitures	(a)	7 499	7 693
Achats non stockés de matières et fournitures		5 185	5 243
Sous-traitance	(b)	126 085	120 050
Primes d'assurance	(c)	2 385	2 117
Personnel extérieur à l'entreprise		445	609
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		1 731	2 358
Déplacements, missions et réceptions		1 982	1 955
Autres achats et charges externes	(d)	12 278	11 169
<b>TOTAL</b>		<b>157 589</b>	<b>151 193</b>

(a) Les achats de matières et fournitures destinées à la construction des ouvrages de stockage du CSA s'élevaient à 6 433 K€ en 2016.

(b) La sous-traitance porte principalement sur les programmes d'études du projet Cigéo (101 930 K€ en 2016 dont 64 426 K€ au titre de la conception et 37 504 K€ au titre de la recherche contre 92 596 K€ en 2015).

(c) Les primes d'assurance incluent les dotations relatives au contrat d'assurance collectif destiné à couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière (1 100 K€ en 2016 contre 1 200 K€ en 2015).

(d) Dont 6 221 K€ au titre des travaux d'entretien et réparations.

#### Note 06 : Impôts, taxes et versements assimilés

En K€	Note	2016	2015
Taxes sur les salaires	(a)	4 974	5 188
Taxe sur les installations nucléaires		8 721	8 717
Taxes foncières et Contribution Economique Territoriale		11 274	11 060
Autres impôts et taxes	(b)	1 457	685
<b>TOTAL</b>		<b>26 426</b>	<b>25 650</b>

(a) La diminution de la taxe sur salaire en 2016 est liée à l'évolution du taux d'assujettissement (70 % en 2016 vs 72 % en 2015), en lien avec la diminution des ressources perçues pour le financement des dépenses Cigéo.

(b) L'augmentation de ce poste s'explique par la prise en compte en 2016 de la redevance archéologique relative à la demande de réalisation d'un diagnostic pour la zone d'implantation pressentie de Cigéo, à hauteur de 768 K€.

## Note 07 : Charges de personnel

Les charges de personnel sont en progression de 1.3 % par rapport à 2015 :

En K€	Note	2016	2015
Salaires et traitements	(a)	41 609	40 936
Charges sociales	(a)	18 164	18 110
Autres charges de personnel		2 018	1 977
Produit d'impôt CICE	(b)	-445	-462
<b>TOTAL</b>		<b>61 346</b>	<b>60 561</b>

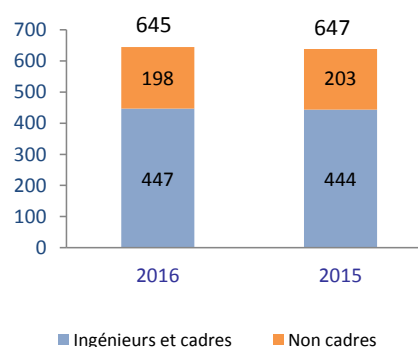
(a) Les dépenses de main-d'œuvre sont quasi stables, avec une évolution maîtrisée des salaires et charges sociales (cadrage +1,6 % de la RMPP) et une stabilité des effectifs (effectif mensuel moyen hors thésards stabilisé à 645 en 2016).

Les droits des salariés acquis au titre des congés à payer et Compte Epargne Temps (CET) sont inscrits en charges à payer. A noter la signature d'un avenant à l'accord CET visant à plafonner le nombre de jours déposés, en fonction de l'ancienneté du salarié.

Au titre de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'Agence conclu le 17 juin 2014 pour la période 2014-2016, une prime d'intéressement brute de 1 300 K€ a été provisionnée au titre de l'exercice 2016 (contre 1 515 K€ en 2015).

(b) Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi sera notamment destiné à financer des dépenses de brevets en France et à l'international ainsi que des études dédiées à l'innovation non financées par les investissements d'avenir.

Effectif mensuel moyen (hors thésards)



## Note 08 : Dotations et reprises d'exploitation

En K€	Dotations		Reprises	
	2016	2015	2016	2015
<b>Sur immobilisations</b>				
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	18 234	17 456	0	0
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	11	425	113	145
<b>TOTAL</b>	<b>18 245</b>	<b>17 880</b>	<b>113</b>	<b>145</b>
<b>Sur actif circulant</b>				
Dépréciation des stocks et en-cours	0	0	0	0
Dépréciation des créances clients	0	0	35	27
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>27</b>
<b>Provisions</b>				
Pour risques	556	3 478	2 880	992
Pour charges	4 198	4 898	4 685	6 435
<b>TOTAL</b>	<b>4 755</b>	<b>8 376</b>	<b>7 565</b>	<b>7 426</b>

La variation nette aux dépréciations des immobilisations (-0.1 M€ en 2016) s'explique principalement par les pertes de valeur des réserves foncières réalisées dans le cadre des échanges (cf. note 10).

La variation nette aux provisions pour risques (-2.3 M€ en 2016) porte principalement sur le dénouement de réclamations commerciales qui étaient en cours d'instruction en 2015.

La variation nette aux provisions pour charges (-0.5 M€ en 2016) porte principalement sur les charges d'exploitation du Cires, revues à la baisse au regard du nouveau contrat de travaux relatif aux alvéoles de stockage.

## Note 09 : Résultat financier

En K€	Note	2016	2015
Revenus des titres immobilisés	(a)	388	522
Revenus des valeurs mobilières de placement	(b)	5	312
Reprise sur provisions		2	0
Transfert de charges	(c)	441	442
Différences positives de change		11	5
Autres produits financiers		1	2
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>848</b>	<b>1 283</b>
Dotations financières aux provisions		1	2
Désactualisation des provisions	(c)	1 127	1 071
Intérêts et charges assimilées	(d)	481	534
Différences négatives de change		15	26
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>1 625</b>	<b>1 634</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>-777</b>	<b>-350</b>

(a) Les revenus des titres immobilisés se rapportent aux intérêts courus des contrats de capitalisation. Le rendement moyen, net des frais de gestion, est de 1,5 % sur 2016 et de 2,2 % sur les 48 derniers mois.

(b) Les revenus des valeurs mobilières de placement s'élèvent à 981 K€ en 2016, dont 976 K€ de placements sur les fonds Cigéo neutralisés (cf. options comptables). Le rendement moyen des placements de l'Andra en valeurs mobilières est de 0,5 % sur 2016 (0,6 % sur les 48 derniers mois et 1,5 % sur les 10 dernières années).

(c) Les charges de désactualisation des provisions incluent la quote-part du démantèlement du CSA à la charge des producteurs, pour lequel un transfert de charge de 441 K€ vient minorer l'impact.

(d) Les charges d'intérêts se rapportent principalement à l'emprunt souscrit pour le financement de la construction du CSTFA (Cirès) (466 K€ en 2016 contre 529 K€ en 2015).

## Note 10 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2016 est constitué principalement des amortissements dérogatoires sur les immobilisations financés sur fonds propres.

En K€	Note	2016	2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7	252
Produits des cessions d'éléments d'actif	(a)	5 144	606
Quote-part du financement des investissements repris en résultat	(b)	4 344	3 487
Reprises sur amortissements dérogatoires		2 356	1 952
Reprises sur provisions		0	248
Autres produits exceptionnels		222	-100
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>12 074</b>	<b>6 445</b>
Dépréciation exceptionnelle des immobilisations	(c)	394	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(c)	1 706	100
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	(a)	5 666	2 317
Dotations aux amortissements dérogatoires	(b)	4 630	4 252
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>12 396</b>	<b>6 669</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-322</b>	<b>-224</b>

(a) Les sorties d'actifs portent principalement sur les réserves foncières.

(b) Ce poste correspond à la reprise du financement des investissements par les producteurs, selon le même rythme que l'amortissement des biens financés.

(c) Dont 1 895 K€ de charges exceptionnelles imputées sur les fonds Cigéo, en lien avec l'accident de chantier et les actes de malveillance intervenus sur le CMHM.

## Note 11 : Impôt sur les bénéfices

En K€	Note	Impôt	CICE	CIR	Net
Impôt sur les sociétés		1 083			1 083
Contribution sociale		18			18
Crédit Impôt Compétitivité Emploi imputé	(a)		-445		-445
Crédit Impôt Recherche imputé				-638	-638
<b>Total charge d'impôt</b>		<b>1 101</b>	<b>-445</b>	<b>-638</b>	<b>18</b>
Crédit d'impôt recherche encaissé	(b)			-13 501	-13 501
<b>Total</b>		<b>1 101</b>	<b>-445</b>	<b>-14 140</b>	<b>-13 484</b>

(a) Crédit d'impôt rattaché aux charges de personnel, imputé avant le CIR depuis 2014, conformément à l'ordre d'imputation des crédits d'impôts prévu dans la loi de finances (Cf. note 07).

(b) CIR 2012 remboursé au terme du délai légal d'imputation (vérifié par la DVNI en 2013).

Le solde des crédits d'impôts non utilisés pour le paiement de l'impôt de 41 936 K€ à fin 2016 se rapporte exclusivement aux déclarations de crédit d'impôt recherche relatives aux exercices 2013-2015.

Les accroissements et les allègements futurs d'impôt non comptabilisés, qui résultent de décalages dans le temps entre les bases comptables et les bases fiscales, sont les suivants :

En K€	Base	Impôt
Provisions non déduites	-10 563	2 958
Plus-values latentes sur actifs financiers	-11 617	3 253
<b>Allègements futurs d'impôt</b>		<b>2 958</b>
Charges constatées d'avance déduites	1 662	-465
<b>Accroissements futurs d'impôt</b>		<b>-465</b>

Les impôts futurs correspondants sont calculés sur la base du taux de droit commun de 28 %.

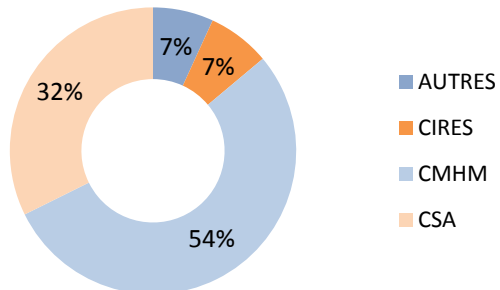
## 3.4 Notes au bilan

### 3.4.1 Notes à l'actif

#### Note 12 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes en K€	2016	2015	Variation		Virement de poste à poste
			Augmentation	Diminution	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>20 771</b>	<b>19 236</b>	<b>3 400</b>	<b>1 884</b>	<b>20</b>
Terrains, agencements et aménagements	44 496	46 722	1 278	3 537	34
Constructions, agencements et aménagements (*)	208 320	203 502	3 346	637	2 109
Installations à caractère spécifique	344 284	333 276	5 794	276	5 490
Matériel et outillage, agencements	90 429	87 842	1 808	174	954
Installations générales, agencements	211	211	0	0	0
Matériel de transport	2 143	1 963	248	75	8
Matériel de bureau et informatique	8 195	7 954	490	300	50
Emballages récupérables	113	113	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	36 372	25 887	19 187	39	-8 664
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>734 563</b>	<b>707 470</b>	<b>32 150</b>	<b>5 038</b>	<b>-20</b>
(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre	4 005	3 040	992	27	0
(*) dont actifs de démantèlement quote-part tiers	13 035	13 075	441	480	0
(*) dont actif quote-part Etat	7 556	7 556	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>755 334</b>	<b>726 706</b>	<b>35 550</b>	<b>6 922</b>	<b>0</b>

**INVESTISSEMENTS BRUTS**  
**AU 31/12/2016**  
*(hors actifs de démantèlement)*



*Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles à fin 2016 s'élèvent à 20 771 K€. Elles se rapportent aux logiciels à usage interne (13 892 K€), aux réserves foncières acquises pour le compte de l'Agence (6 309 K€) et servitudes (465 K€) ainsi qu'au rachat de l'activité de production des étiquettes pour le secteur nucléaire (105 K€).

L'augmentation nette de l'exercice de 1 535 K€ porte principalement sur les logiciels à usage interne.

*Immobilisations corporelles (hors actifs de démantèlement)*

Les immobilisations corporelles brutes, hors actifs de démantèlement, s'élèvent à 709 967 K€ à fin 2016 (dont 236 189 K€ pour le CSA, 51 642 K€ pour le Cires et 392 901 K€ pour le projet Cigéo).

L'augmentation nette de l'exercice s'élève à 25 057 K€ dont 15 632 K€ au titre de la recherche et conception du projet Cigéo. Les autres investissements de 9 425 K€ concernent principalement les investissements de jouvence des centres de stockage ainsi que l'achèvement de l'installation de tri-traitement sur le CIRES (mise en service pour un coût total de 7,4 M€).

*Actifs de démantèlement*

Les actifs de démantèlement constitués à fin 2016 en contrepartie des coûts de dépose et démantèlement des différents bâtiments comptabilisés au passif s'élèvent à 17 040 K€ à fin 2016 (dont 13 401 K€ pour le CSA et 3 639 K€ pour le Cires). A noter l'inscription d'un nouvel actif de démantèlement de 1 M€, suite à la mise en service de l'installation tri-traitement sur le Cires.

L'actif de 7 556 K€ constaté envers l'État correspond au financement attendu pour couvrir les coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère inscrits en provisions pour charges.

Amortissements et dépréciations en K€	2016	2015	Variation	
			Augmentation	Diminution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 182</b>	<b>9 306</b>	<b>989</b>	<b>113</b>
Terrains, agencements et aménagements	9 059	8 523	536	0
Constructions, agencements et aménagements (*)	86 995	82 412	4 624	41
Installations à caractère spécifique	250 805	241 842	9 190	227
Matériel et outillage, agencements	38 596	36 348	2 358	110
Installations générales, agencements	200	198	2	0
Matériel de transport	1 340	1 217	171	48
Matériel de bureau et informatique	6 057	5 593	759	295
Emballages récupérables	53	44	9	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>393 105</b>	<b>376 177</b>	<b>17 649</b>	<b>721</b>
<i>(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre</i>	<i>976</i>	<i>870</i>	<i>106</i>	<i>0</i>
<i>(*) dont actif quote-part Etat</i>	<i>7 556</i>	<i>7 556</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAL</b>	<b>403 287</b>	<b>385 483</b>	<b>18 638</b>	<b>834</b>

*Amortissements économiques des immobilisations :*

- ✓ Les immobilisations du CSA sont amorties en fonction des quantités de déchets stockés : 11 496 m3 en 2016, soit 315 947 m3 stockés depuis la mise en exploitation du centre, pour une capacité totale de 1 040 950 m3 ;

- ✓ Les investissements réalisés au titre du Laboratoire souterrain font l'objet d'un amortissement dont la durée économique est bornée à la durée réglementaire d'autorisation d'exploitation. La prorogation de l'autorisation d'exploitation jusqu'en 2030, selon le décret du n° 2011-1910, a conduit à une révision du plan d'amortissement en 2011 (cf. principes comptables) ;
- ✓ Les actifs de démantèlement à la charge de l'Agence sont amortis suivant le mode linéaire, sur la durée d'exploitation des sites.

#### Dépréciations des immobilisations :

- ✓ Dépréciation du terrain d'emprise du Cires dotée depuis sa mise en exploitation en fonction des quantités de déchets stockés. La dépréciation de 137 K€ à fin 2016 se rapporte à 328 249 m<sup>3</sup> de déchets stockés depuis la mise en exploitation, pour une capacité réglementaire de 650 000 m<sup>3</sup> ;
- ✓ Dépréciation des réserves foncières destinées à être revendues ou échangées en vue de disposer d'une emprise foncière adéquate à l'implantation des futurs centres de stockage pour tenir compte des marges du marché. La dépréciation de 1 061 K€ ramène la valeur de ces actifs à leur valeur vénale probable compte tenu de l'objectif ;
- ✓ Dépréciation de l'actif quote-part-État pour sa totalité, soit 7 556 K€, en l'absence d'engagement formalisé de la direction du budget sur le financement des coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère.

#### Note 13 : Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été constitués par prélèvement sur la trésorerie générale de l'Agence, alimentée notamment par le crédit d'impôt en faveur de la recherche :

Valeurs brutes en K€	Note	2016	2015
FCP Andra (article 20)	(a)	54 222	54 222
Autres titres immobilisés	(b)	26 085	25 697
Dépôts et cautionnements versés		251	251
<b>TOTAL</b>		<b>80 559</b>	<b>80 170</b>

(a) *Fond commun de placement « Andra diversifié long terme » agréé par l'Autorité des Marchés financiers en août 2011, destiné à sécuriser le financement des charges de long terme, en application de « l'article 20 » de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Au 31/12/2016, sa valeur de marché s'élève à 65 624 K€, pour une valeur d'achat de 54 222 K€, soit une plus-value latente de 11 402 K€.*

(b) *Les contrats de capitalisation destinés à financer notamment les charges de long terme se rapportant à l'installation classée du Cires s'élèvent à 20 500 K€ à fin 2016 et leur valeur de rachat à 26 085 K€ (soit 5 585 K€ d'intérêts courus).*

#### Note 14 : Stocks et en cours

Le stock magasin du CSA évalué à 1 047 K€ comprend essentiellement des pièces de rechange (hors pièces dites de sécurité) et du petit outillage. Une dépréciation de 689 K€ est calculée sur les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

La consommation des ouvrages de stockage s'élève fin 2016 à 315 947 m<sup>3</sup> pour le CSA et à 328 249 m<sup>3</sup> pour le Cires (soit respectivement 30 % et 50 % de la capacité de stockage du centre).

Les ouvrages de stockage disponibles pour l'exploitation s'élèvent à 18 749 K€ à fin 2016 (dont 8 323 K€ pour le CSA et 10 426 K€ pour les alvéoles du Cires).

Les ouvrages en cours de réalisation s'élèvent à 14 671 K€ à fin 2016 (dont 14 287 K€ au titre des tranches ultérieures du CSA).

#### Note 15 : Avances et acomptes versés

Le montant des avances et acomptes versés s'élève à 34 086 K€ à fin 2016, dont 33 978 K€ versé aux prestataires de maîtrise d'œuvre du projet Cigeo, dans l'attente de la finalisation des nouvelles dispositions contractuelles de la phase d'avant-projet détaillé (cf. note 28).



## Note 16 : Créances clients

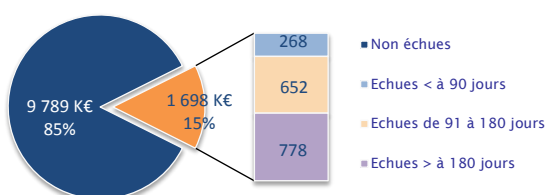
	Note	2016	2015
Créances clients	(a)	11 488	8 623
Effets à recevoir		0	4
Factures à établir	(b)	7 315	7 130
Clients douteux ou litigieux		335	660
<b>TOTAL</b>		<b>19 138</b>	<b>16 417</b>

(a) Les créances clients s'élèvent à 11 488 K€ à fin 2016, dont 85 % sont non échues. Celles échues sont en diminution par rapport à 2015 : 15 % à fin 2016 contre 42 % à fin 2015.

Le délai moyen de règlement des clients est de 64 jours à fin 2016 (contre 63 en 2015).

(b) Les factures à établir se rapportent principalement aux conventions conclues avec les producteurs de déchets.

Répartition des créances clients 2016 par échéance



## Note 17 : Autres créances

Les autres créances comprennent un produit à recevoir de 190 999 K€ à fin 2016, inscrit en contrepartie des amortissements pratiqués jusqu'à fin 2006 pour les investissements du Laboratoire souterrain financés par les producteurs de déchets. En application de la convention de financement 1999-2006, ce produit à recevoir sera repris lors de la facturation des prestations de stockage en couche géologique profonde, ou annulé en cas de non aboutissement.

Les créances sur l'Etat inscrites à hauteur de 35 023 K€ à fin 2016 se rapportent à la taxe sur la valeur ajoutée à hauteur de 33 150 K€ (dont une demande de remboursement de crédit de 22 010 K€ obtenue en février 2017, le reliquat se rapportant au portefeuille de TVA sur décaissement et sur factures non parvenues).

## Note 18 : Valeurs mobilières de placements et disponibilités

Ce poste intègre les placements et soldes positifs des banques, les soldes créditeurs étant inscrits au poste « dettes financières » (cf. note 24).

En K€	Note	2016	2015
Placements affectés aux activités courantes		10 003	11 607
Placements affectés aux fonds dédiés Cigeo		1 306	39 050
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	<b>(a)</b>	<b>11 309</b>	<b>50 657</b>
Disponibilités affectées aux activités courantes		4 836	4 058
Disponibilités affectées aux fonds dédiés Cigeo	(b)	163 000	85 871
Disponibilités affectées au fonds dédié aux investissements d'avenir	(c)	58 543	64 118
<b>Disponibilités</b>		<b>226 379</b>	<b>154 048</b>
<b>TOTAL</b>		<b>237 688</b>	<b>204 705</b>

(a) Le portefeuille des valeurs mobilières de placement à fin 2016 est composé majoritairement d'OPCVM monétaires.

(b) Dont 159 M€ placés en dépôts à terme et comptes à terme rémunérés.

(c) Les disponibilités dédiées aux investissements d'avenir sont gérées sur un compte ouvert au Trésor Public, selon arrêté.

### Note 19 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance à fin 2016 se rapportent notamment :

- ✓ Au financement de la construction d'installations nécessaires à l'exploitation des centres actuels et à venir. Ces charges, comptabilisées à hauteur de 7 811 K€ à fin 2016, seront reprises en résultat à compter de la mise en service des installations, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation ;
- ✓ Au soutien économique local versé à la mise en service du centre TFA et restant à étaler sur la période d'exploitation.

### 3.4.2 Notes au passif

#### Note 20 : Report à nouveau

La variation des capitaux propres de l'Agence correspond à l'affectation au poste « report à nouveau » du résultat bénéficiaire dégagé sur l'exercice 2015 soit 14 434 K€.

#### Note 21 : Subventions d'investissements

Il s'agit des financements acquis des producteurs pour les investissements de certaines activités ou de la subvention publique, pour l'inventaire national notamment, qui sont repris en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes. En conséquence, ces subventions diminueront en corrélation avec l'amortissement des biens qui ont été financés.

Subventions d'investissement en K€	2016	2015	Variation	
			Augmentation	Diminution
CSA	182 107	182 257	6	157
CSM	6 653	6 653	0	0
CIGEO	5 510	5 543	0	33
Inventaire national	370	370	0	0
Producteurs hors électronucléaire	716	716	0	0
Autres	57	57	0	0
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS RECUES</b>	<b>195 413</b>	<b>195 597</b>	<b>6</b>	<b>190</b>
CSA	159 448	155 516	4 088	157
CSM	6 576	6 512	64	0
CIGEO	3 725	3 487	272	33
Inventaire national	370	370	0	0
Producteurs hors électronucléaire	590	560	30	0
Autres	57	56	1	0
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS VIREES A RESULTAT</b>	<b>170 766</b>	<b>166 501</b>	<b>4 455</b>	<b>190</b>

#### Note 22 : Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés.

En K€	2016	2015	Variation	
			Augmentation	Diminution
Logiciels	938	1 015	0	77
Agencements des terrains	9 261	8 869	392	0
Constructions	51 748	49 335	2 413	0
Matériel et outillage, agencements	42 050	42 465	3	418
Matériel de transport	287	307	0	20
Matériel de bureau et informatique	458	476	0	18
<b>TOTAL</b>	<b>104 742</b>	<b>102 467</b>	<b>2 808</b>	<b>533</b>

#### Note 23 : Avances conditionnées

La convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire souterrain et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond, qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1999, stipule que les sommes versées par les producteurs (CEA 17 % -

Areva NC 5 % - EDF 78 %) sont susceptibles d'être prises en compte, dans le cas où les recherches menées aboutiraient à la création d'un centre de stockage en profondeur.

Dans le cadre de cette convention, la participation des différents producteurs au financement des dépenses d'investissements pour la construction du Laboratoire souterrain s'élève en valeur brute à 203 025 K€ à fin 2016.

## Note 24 : Provisions pour risques et charges

En K€	Note	2016	2015	Augmentation		Diminution	
				Dotation	Autres	Montants utilisés	Montants non utilisés et repris
Litiges		222	2 912	190		2 880	
Autres provisions pour risques hors article 20		2 549	2 337	212			
Autres provisions pour risques article 20 (selon périmètre 2016) (*)		8 922	8 769	153			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES</b>	(a)	<b>11 693</b>	<b>14 018</b>	<b>555</b>	<b>0</b>	<b>2 880</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour charges du CSA</b>							
Démantèlement des installations	(*) (b)	13 500	13 559		-59		
Couverture et fermeture définitive	(*) (c)	960	962		34		36
Surveillance	(*) (d)	1 923	2 078		73		228
Acchèvement de travaux		5	8			3	
Autres charges	(e)	7 085	6 344	1 767		714	312
Fonds de concours		84	84				
<b>Provisions pour charges du CSM</b>							
Surveillance	(*) (f)	8 471	7 926	540	140	135	
Pérennisation de la couverture	(*) (f)	767	761		26	8	12
Autres charges	(g)	792	656	136			
<b>Provisions pour charges du CIRES</b>							
Remise en état	(h)	5 349	4 204		1 145		
Surveillance	(i)	3 774	3 366	290	118		
Autres charges	(j)	1 761	3 437	670		2 192	154
<b>Provisions pour charges hors électro-nucléaire</b>							
Acchèvement de travaux	(*) (k)	14 053	14 050	753	134	357	527
Prise en charge des Terres Bayard	(*) (l)	7 556	7 556				
<b>Provisions pour charges de personnel</b>							
Médailles du travail	(m)	467	431	43		7	
<b>TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES</b>		<b>66 547</b>	<b>65 422</b>	<b>4 199</b>	<b>1 611</b>	<b>3 416</b>	<b>1 269</b>
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		<b>78 240</b>	<b>79 440</b>	<b>4 754</b>	<b>1 611</b>	<b>6 296</b>	<b>1 269</b>
<b>(*) dont charges de long terme soumises à l'article 20</b>		<b>56 152</b>	<b>55 661</b>	<b>1 446</b>	<b>348</b>	<b>500</b>	<b>803</b>

### Note 24.1 : Présentation générale des provisions pour risques et charges

#### a) Provisions pour risques

La provision pour litige se rapporte principalement aux affaires en cours d'instruction par les tribunaux. A noter que la reprise de 2 880 K€ fait suite à l'aboutissement d'une négociation commerciale achevée fin 2016 à hauteur de 2,3 M€ (sur une enveloppe réclamée de 8,2 M€).

Les autres provisions portent notamment sur des risques de changement de scénario de référence de la filière hors électronucléaire (principalement en matière de colisage et d'exutoire de certaines catégories de déchets), et industrielle (en matière de date de fermeture de centre de stockage).

#### Provisions pour charges du CSA

- b) Le périmètre de l'obligation de démantèlement des installations du CSA porte sur tous les bâtiments situés en zone nucléaire. En application du dispositif comptable sur les actifs de démantèlement, la quote-part de cette provision à la charge de l'Agence est de 465 K€ et celle revenant aux producteurs de déchets de 13 035 K€, avec pour contrepartie un actif de démantèlement.
- c) Les coûts de couverture définitive et fermeture du centre sont provisionnés à hauteur de la quote-part des déchets livrés à la charge de l'Agence (déchets issus de la filière hors électronucléaire, des producteurs dits « occasionnels » et « moyens producteurs »). A fin 2016, ces déchets représentent 1,14 % de la capacité théorique du centre.

- d) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre sont provisionnés à hauteur de la quote-part des déchets livrés à la charge de l'Agence (déchets issus de l'activité du nucléaire diffus et des producteurs dits « occasionnels »). A fin 2016, ces déchets représentent 0,52 % de la capacité théorique du centre.
- e) Les autres charges visent à couvrir les coûts futurs induits par les prestations de stockage des déchets sur le CSA (dont 2 627 K€ pour la fermeture provisoire des ouvrages de stockage et 3 288 K€ au titre du maintien en l'état des étanchéités, et pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés). A noter que l'augmentation 2016 porte sur le changement d'hypothèse de date de fermeture du centre (2062 selon rapport de sureté 2016 vs 2054 antérieurement).

#### *Provisions pour charges du CSM*

- f) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre ainsi que les travaux de pérennisation de la couverture sont provisionnés à hauteur de 2,80092 %, correspondant à la quote-part des déchets provenant de Rhodia (ex Rhône Poulenc Chimie). Le transfert de cette prise en charge à l'Agence fait suite à la signature d'une transaction avec cette entité en février 1996, à la demande de l'Etat. L'augmentation de 545 K€ en 2016 de la provision pour surveillance est en lien avec l'augmentation de l'assurance de responsabilité civile nucléaire, et ce malgré la publication de l'arrêté du 19 août 2016 classant le CSM en installation à risques réduits.
- g) La provision est destinée à couvrir le coût estimé des travaux de court terme à réaliser sur le CSM. La dotation de 136 K€ porte sur des travaux de mise en sécurité à réaliser sur le réseau séparatif gravitaire enterré (RSGE).

#### *Provisions pour charges du Cires*

- h) L'obligation de l'Agence de remettre en état le site dont elle est propriétaire est expressément stipulée par arrêté préfectoral. Cette provision s'inscrit dans le cadre d'une dégradation dite immédiate du site tel que défini dans le règlement ANC N°2014-03. Cette provision a pour contrepartie un actif de démantèlement, amortissable sur la durée d'utilisation des bâtiments à démanteler. L'augmentation de la provision de 1 145 K€ est consécutive à la mise en service de l'installation de tri-traitement et basée sur un devis externe révisé en conséquence.
- i) Les coûts relatifs à la période de surveillance du centre sont provisionnés de manière progressive en fonction de l'utilisation des capacités de stockage du centre, de manière à rapprocher ces charges des produits d'exploitation correspondants.
- j) Les autres provisions pour charges sont destinées à couvrir les coûts futurs induits par les cycles d'exploitation du Cires (dont 1 063 K€ au titre de la couverture définitive des alvéoles de stockage) pour lesquels les produits ont déjà été enregistrés. La diminution nette de la provision pour 1 676 K€ se rapporte en quasi-totalité aux coûts de fermeture des alvéoles facturés dans l'année.

#### *Provisions pour charges de la filière non électronucléaire*

- k) La provision pour achèvement de travaux valorise les coûts estimatifs de traitement, d'entreposage et de stockage des déchets radioactifs issus de la filière non électronucléaire (y compris les déchets issus du traité d'apport CEA-ANDRA). Les produits ayant déjà été constatés, ce coût est à la charge de l'Agence.
- l) La provision pour prise en charge des terres Bayard est destinée à couvrir les coûts futurs d'entreposage et de stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère, suite à une opération de reconditionnement engagée en 2009. Un actif de démantèlement à la charge de l'État a été inscrit en contrepartie de cette provision pour sa totalité.

#### *Provisions pour charges de personnel*

- m) Cette provision est destinée à couvrir le coût de versement probable, aux salariés présents dans l'entreprise, d'une gratification pour l'attribution de la médaille du travail.

#### **Note 24.2 : Provisions soumises aux obligations de sécurisation du financement**

« L'article 20 » de la loi du 28 juin 2006<sup>5</sup>, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente,

---

<sup>5</sup> Codifié en partie aux articles L. 594-1 et suivants du code de l'environnement

les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article : le décret du 23 février 2007 modifié et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ». Ils fixent en particulier un double plafond pour le taux d'actualisation à retenir pour le calcul des provisions, qui doit être pérenne, ainsi que la nomenclature à utiliser pour répartir les charges par catégorie d'opérations.

En application de ces textes et des précisions juridiques apportées par l'Autorité Administrative sur le périmètre de « l'article 20 » les provisions concernées par la sécurisation du financement des charges nucléaires sont identifiées dans le tableau précédent par une étoile (\*) et totalisées sur la ligne « *dont charges de long terme soumises à l'article 20* ».

Elles représentent un total de 56 152 K€ en valeur actualisée à fin décembre 2016.

#### a) Présentation des provisions selon les nomenclatures de l'arrêté modifié du 21/03/2007

Les provisions en valeur actuelle représentent près de 57 % des provisions en valeur brute :

En K€	Hypothèses de taux		Quote/Part	Valeur 2016		Valeur 2015
	Inflation	Actualisation	Andra	Brute	Actuelle	actuelle
<b>Nomenclature 4</b>						
Démantèlement des installations CSA	3,00%	3,50%	100,00%	16 869	13 500	13 559
Couverture & fermeture CSA	3,00%	3,50%	1,14%	1 200	960	962
<b>Achèvement travaux non électronucléaire :</b>						
dont quote-part actualisée	2,00%	3,50%	100,00%	31 209	25 240	25 404
dont quote-part non actualisée	Conditions 2016	N/A	100,00%	5 291	5 291	4 971
<b>Nomenclature 5</b>						
Pérennisation couverture CSM	3,00%	3,50%	2,80%	831	767	761
Surveillance CSM	2,00%	3,50%	2,80%	29 785	8 471	7 926
Surveillance CSA	2,00%	3,50%	0,52%	14 954	1 923	2 078
<b>TOTAL</b>				<b>100 140</b>	<b>56 152</b>	<b>55 661</b>

Chaque provision est constituée à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité.

Les exploitants d'installation nucléaire de base restent légalement responsables des déchets qu'ils ont produits. Dans ce cadre, et conformément au contrat conclu avec l'Andra, ils sont responsables du financement des coûts futurs des centres de stockage de l'Agence proportionnellement aux quantités de déchets stockés pour leur compte.

Au cas particulier des coûts futurs de démantèlement des installations du CSA, la provision est constituée en totalité au passif. Un actif de démantèlement du même montant est inscrit à l'actif, avec une distinction entre la quote-part prise en charge par l'Agence et la quote-part prise en charge par les tiers.

Concernant les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif de démantèlement État.

#### b) Principales hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation des charges et incertitudes

##### Charges de gestion à long terme des déchets radioactifs (nomenclature 4) :

Les provisions pour démantèlement et couverture-fermeture du CSA sont estimées sur la base de devis révisés en 2009, avec pour hypothèse, une date prévisionnelle de réalisation des travaux en 2062. Cette échéance a été revue en 2016, en lien avec la transmission à l'Autorité de Sureté Nucléaire du nouveau rapport de sureté. L'hypothèse retenue à ce jour est un démantèlement des installations situées en zone nucléaire et la réalisation d'une couverture végétale.

Les provisions pour achèvement de travaux de la filière hors électro-nucléaire sont évaluées sur la base des hypothèses suivantes :

##### Concernant les déchets de type FAVL :

- ✓ Date de stockage des déchets : date maintenue par prudence à 2026, dans l'attente d'une meilleure visibilité sur le devenir de ces déchets ;

- ✓ Coût de stockage des déchets FAVL issu d'une évaluation de 2005, basée sur un inventaire de référence bas de 30 000 tonnes. Une nouvelle évaluation est attendue en fonction de l'avancement des travaux de reconnaissance de site, des scénarios industriels de gestion et du retour des évaluateurs sur ces scénarios.

*Concernant les déchets de type MAVL :*

- ✓ Date de stockage des déchets : 2040 ;
- ✓ Coût de stockage issu du rapport public de janvier 2016. A noter que le différentiel par rapport au coût objectif arrêté par la Ministre a été prudemment maintenu en provisions pour risques, en cohérence avec le dossier de chiffrage de l'Agence.

*Charges de surveillance après fermeture des stockages (nomenclature 5) :*

Les coûts de surveillance des installations nucléaires de base du CSM et du CSA sont évalués pour 300 ans, après fermeture des centres.

Les hypothèses propres à chaque centre portent à la fois sur la durée des différentes périodes de surveillance et sur les coûts associés :

- ✓ Au cas particulier du CSM, la phase de surveillance du centre est prononcée officiellement depuis le décret n°2003-30 du 10 janvier 2003. Suite à l'avis favorable de l'Autorité de Sureté Nucléaire rendu début 2010 sur une démarche progressive de pérennisation de la couverture, la durée de la surveillance « active » du centre s'étale sur toute la période des travaux de pérennisation de la couverture ;
- ✓ Concernant la surveillance du CSA, les hypothèses retenues sont celles d'un scénario nominal, ne prenant pas en compte des travaux de pérennisation de couverture. Ce scénario est basé sur l'hypothèse que la couverture à mettre en place pour le CSA ne devrait pas nécessiter de travaux similaires à ceux du CSM, au regard du retour d'expérience qui sera fait grâce au CSM.

*c) Principales évolutions survenues depuis la clôture 2015*

Les évolutions survenues depuis la clôture de l'exercice 2015 se rapportent :

- ✓ Au décalage de la date de fermeture du CSA, reporté de 2054 à 2062, en lien avec le dernier rapport de surêté transmis à l'autorité. Cette modification d'hypothèse calendaire impacte les provisions pour démantèlement, fermeture et surveillance du centre ;
- ✓ A la mise à jour des coûts de surveillance du CSM, consécutif à l'augmentation significative de l'assurance en responsabilité civile nucléaire malgré le classement du centre en installation à risques réduits ;
- ✓ A l'actualisation financière des provisions.

*d) Taux d'actualisation retenu*

Les taux retenus pour l'actualisation dans les comptes de l'Agence au 31 décembre 2016 sont déterminés, provision par provision, selon les règles suivantes :

	Taux	
	Inflation	Actualisation
Cat. 1 : Provisions > 5 ans	2,00%	3,50%
Cat. 2 : Provisions < 5 ans	Conditions économiques de l'exercice	
<i>Si indice TP (travaux public) majoritaire dans la dépense</i>	3,00%	

Les provisions concernées par l'application de « l'article 20 » de la loi du 28 juin 2006 relèvent de la première catégorie de provisions, excepté pour les charges d'élimination des déchets de la filière non électronucléaire devant se réaliser dans les 5 ans.

Le taux d'actualisation retenu ne peut excéder :

- ✓ Un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les cent vingt derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » (art.3 de l'arrêté) ;
- ✓ Le taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

La valeur du plafond réglementaire est de 3,31 % majoré de 1 point, soit un plafond de 4,31 %. Sur les 120 derniers mois, la valeur minimale du TEC 30 (publié par Natixis depuis le 02/07/2001) a été de 0,9 % au 31/07/2016 et sa valeur maximale de 4,95 % au 31/05/2008.

A l'heure actuelle, aucun organisme de référence en matière de comptabilité ne préconise de méthode pour l'établissement d'un taux d'actualisation prudent sur de très longues échéances (300 ans).

A ce titre, le rapport de la CNEF de juillet 2012 stipule « *en l'absence de conclusion évidente et indiscutée sur le niveau du taux d'actualisation approprié, il convient de revenir aux principes de base qui conduisent vers une approche prudente* ».

Le taux d'actualisation retenu comme prudent par l'Agence est de 3,50 % pour l'ensemble des provisions relevant de « l'article 20 ». Au regard de la spécificité principale des provisions constituées, associée à la taille et à la structure de l'établissement, l'Andra estime que ce taux d'actualisation permettra à l'Agence d'absorber les variations d'inflation et de rendement des placements sur 300 ans.

Plusieurs observations peuvent être faites :

- ✓ Le taux d'inflation de 2 % reste cohérent par rapport aux plus lointaines anticipations d'inflation existantes début 2017, à savoir 1,8 % dans les sondages de la BCE pour les prévisions à 5 ans ;
- ✓ Le taux d'inflation de 3 % applicable aux dépenses spécifiques aux travaux publics reste cohérent avec le taux annuel moyen constaté sur les 15 dernières années. A noter que nos homologues allemands retiennent des hypothèses de revalorisation de leurs opérations de démantèlement comprises entre 3,6 % et 3,7 %<sup>6</sup> ;
- ✓ Le taux d'actualisation net d'inflation des engagements de retraite de l'Etat – qui sont également des engagements de longue durée (100 ans) – était de 1,62 % en 2012, 0,35 % en 2013, 1,08 % en 2014, 0,17 % en 2015 et 0,18 % en 2016 (Projet de Loi de Finances pour 2017) ;
- ✓ Le choix de l'Andra de retenir un taux net de 1,5 % est cohérent avec la réflexion économique sur l'actualisation à long terme. En effet, le rapport Lebègue de 2005 lie le niveau du taux d'actualisation avec celui du taux de croissance à long terme et recommande un taux minimal de 2 % sur le long terme. Cette approche est confortée par le Rapport Quinet de 2013 qui retient un taux d'actualisation de 1,5 % pour le long terme.

#### e) Sensibilité des provisions au taux d'actualisation retenu

Les simulations de provisions en valeur actualisée ainsi que le rapport « valeur actuelle/valeur brute » permettent d'appréhender la sensibilité et les risques inhérents aux effets d'actualisation.

En K€	Actualisation 3,00%	Actualisation 3,50%	Actualisation 4,00%	Actualisation 4,31% (*)
Total des provisions (article 20)	65 945	56 152	49 151	45 681
Ratio Valeur actuelle / Valeur brute	66%	56%	49%	46%

(\*) Taux réglementaire plafonné

#### f) Situation de l'exploitant au regard des dispositions prévues par « l'article 20 »

Organe de comité de suivi :

Conformément au décret statutaire de l'Agence en vigueur, l'article R.542-13 du code de l'environnement prévoit que le comité financier soit un organe du conseil d'administration consulté sur l'arrêté annuel des comptes, les programmes pluriannuels et les prévisions de recettes et de dépenses associées ainsi que toute autre question d'ordre financier.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a demandé le 24 juin 2010 et renouvelé le 6/11/2015, que le comité financier assure le rôle du comité de suivi prévu à l'article 9 du décret du 23 février 2007 modifié relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures, pris en application de « l'article 20 » de la loi du 28 juin 2006.

<sup>6</sup>Présentation par la Commission du Développement durable du rapport d'information sur la faisabilité technique et financière du démantèlement des infrastructures nucléaires (séance publique du 1<sup>er</sup> février 2017).

*Approbation par le conseil d'administration de la politique générale relative aux actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges de long terme :*

La politique générale de gestion des actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires futures fait l'objet d'une approbation par le conseil d'administration de l'Agence, après avis du comité financier.

Cette politique définit les choix d'allocations d'actifs de couverture combinant au mieux un objectif de rendement tout en assurant en priorité un degré de sécurité et de liquidité suffisant pour répondre à leur objet.

L'Agence s'appuie sur un prestataire pour la gestion des actifs dédiés ainsi que la réalisation des études d'allocation stratégique cible. Une séparation des rôles de conseil et de gestionnaire a été mise en place au travers des contrats et des acteurs chargés de les exécuter.

Afin que l'Agence puisse faire face aux flux prévisionnels de dépenses de ses charges de long terme, la détermination de l'allocation des actifs de couverture doit prendre en compte la recherche d'une optimisation du couple rendement/risque tout en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

Les objectifs d'investissement actés sont par ordre de priorité :

- ✓  *limiter le risque de perte en capital :*  
Le portefeuille de référence doit prendre en compte l'occurrence de scénarios extrêmes et être capable, dans au moins 95 % des cas, de couvrir ses engagements. Cet objectif est couplé avec une limite de perte maximale du capital sur une année fixée à 5 % du portefeuille.
- ✓  *Obtenir une espérance de rendement permettant de couvrir les passifs :*  
L'objectif est d'obtenir une performance minimale du portefeuille de référence de 1,5 % brut + inflation (soit 3,5 % correspondant au taux d'actualisation des provisions), avec une probabilité supérieure à 95 %.
- ✓  *Prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance :*  
L'orientation donnée par l'Andra au gestionnaire du fonds d'actifs dédiés est de privilégier les produits qualifiés d'investissements socialement responsables (ISR) lorsqu'un choix doit se faire entre placements à profil de risque et de rendement comparables.

Des règles de gestion propres à ces actifs dédiés ont été définies telles que :

- ✓ La mise en œuvre d'une gestion dynamique du portefeuille ;
- ✓ La mise en œuvre de moyens nécessaires au respect de la politique d'investissement avec notamment l'utilisation d'outils et modèles de marché, la mobilisation d'une expertise financière efficace ;
- ✓ La constitution d'une réserve constituée par les plus-values non comptabilisées, destinée à absorber les insuffisances de rendements futurs ;
- ✓ La mise en place d'un dispositif permanent de contrôle interne intégrant notamment des dispositifs d'alerte.

Enfin, des règles de placement fixent des limites par classes d'actifs (actions/obligations), par catégorie de produit (actions zone euro, américaines/obligations souveraines, indexées sur inflation, d'entreprises) et par catégorie d'émetteurs, en vue de limiter les risques financiers sous-jacents liés notamment à l'inflation, au risque de contrepartie (défaillance de l'émetteur) et au risque de liquidité.

***g) Situation des actifs de couverture et taux de couverture des provisions***

Les actifs de couverture immobilisés en vue de sécuriser le financement des charges de long terme relevant de « l'article 20 » sont gérés au sein d'un Fonds Commun de Placement Andra agréé par l'AMF.



### Valorisation du FCP Andra

En K€	2016	2015
Valeur comptable des parts du FCP Andra	54 222	54 222
Plus-values latentes du FCP Andra	11 401	8 457
<b>Valeur liquidative du FCP Andra</b>	<b>65 623</b>	<b>62 679</b>
Provisions pour charges	56 152	55 661
<b>Taux de couverture</b>	<b>117%</b>	<b>113%</b>

A fin 2016, la valeur liquidative du fonds s'élève à 65 623 K€ (dont 11 401 K€ de plus-values latentes), soit un taux de couverture des provisions de 117 % (65 623 K€ rapportés à 56 152 K€). Pour mémoire, les provisions pour risques de la filière hors électronucléaire sont rattachées depuis 2015 dans le périmètre des provisions sécurisées réglementairement.

### Performance du FCP Andra

Le taux de rendement annualisé du fonds de 4.76 % à fin 2016 est supérieur au taux d'actualisation des provisions de 3,50 % retenu par l'Agence. A noter une amélioration de la performance 2016 portée principalement par les actions et obligations de haut rendement (4,70 % en 2016 vs 2,63 % en 2015).

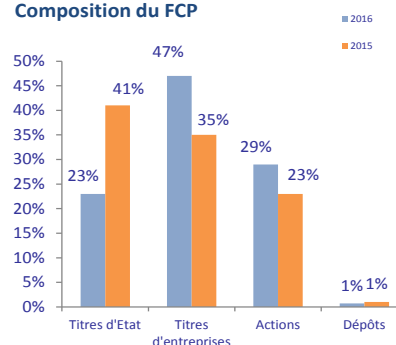
	2012	2013	2014	2015	2016
Performance annuelle	5,55%	4,81%	7,68%	2,63%	4,70%
Performance annualisée cumulée	4,24%	4,48%	5,44%	4,78%	4,76%

### Composition du FCP Andra

Le fonds est composé à 23 % de titres gouvernementaux de la zone euro, 47 % de titres d'entreprises, 29 % d'actions et 1 % de dépôts monétaires. L'allocation en obligations souveraines a été réduite de 18 % sur l'année (passant de 41 % à 23 %), compte tenu de la baisse des taux, au profit des poches actions et titres d'entreprises.

La composition du fonds reste conforme aux préconisations des études d'allocations stratégiques présentées au comité financier et à la politique générale relative aux actifs dédiés, visant à obtenir sur 10 ans un taux moyen minimum de 3,5 %.

Composition du FCP



### Note 25 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En K€	Note	2016	2015
Emprunts accordés	(a)	25 000	25 000
Remboursements		-16 375	-15 125
Intérêts courus		36	41
<b>TOTAL DES EMPRUNTS</b>		<b>8 661</b>	<b>9 916</b>
Banques créditrices		3 577	3 850
Intérêts courus		46	39
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>3 623</b>	<b>3 889</b>

(a) L'Agence a eu recours en 2003 à un emprunt de 25 M€ pour financer en partie la construction initiale du Cires, remboursable trimestriellement sur 20 ans par amortissement constant.

### Note 26 : Emprunts et dettes financières divers

Ce poste comprend pour 427 K€ les sommes déposées par les fournisseurs et les utilisateurs de sources scellées radioactives, en garantie de la reprise desdites sources par le fabricant.

### Note 27 : Avances et acomptes reçus

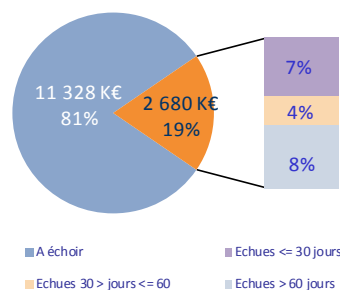
Ce poste comprend pour 2 791 K€ les avances perçues au titre de la rémunération prévue dans la "convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires et des études de qualification des milieux géologiques". Cette dernière prévoyait une rémunération de l'Agence conditionnée par l'atteinte d'objectifs sur le respect d'enveloppes budgétaires pour la réalisation d'études et de travaux relatifs à la faisabilité d'un stockage de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en couches géologiques profondes.

Suite à la demande de rémunération complémentaire déposée par l'Agence en 2008 et dans la suite de l'avis du conciliateur nommé en vue de régler les différentes interprétations de la convention, un protocole transactionnel visant à conserver les dites avances versées par les exploitants nucléaires est en cours de formalisation.

### Note 28 : Dettes fournisseurs

En K€	2016	2015
Factures fournisseurs	15 138	23 276
Factures non parvenues	70 391	33 364
<b>DETTES SUR BIENS ET SERVICES</b>	<b>85 529</b>	<b>56 640</b>
Factures fournisseurs	3 419	4 068
Factures non parvenues	3 698	1 328
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>7 116</b>	<b>5 396</b>
<b>TOTAL</b>	<b>92 645</b>	<b>62 035</b>
<i>dont factures fournisseurs parvenues</i>	<i>18 556</i>	<i>27 344</i>
<i>dont factures fournisseurs non parvenues</i>	<i>74 089</i>	<i>34 691</i>

Dettes fournisseurs 2016 par échéance  
(hors retenues de garanties)



Les conditions de paiement stipulées dans les conditions générales d'achat sont à 30 jours date de réception de facture pour les contrats en vigueur à compter de mars 2013. Le délai moyen de paiement des fournisseurs en 2016 est de 33 jours (vs 36 jours en 2015).

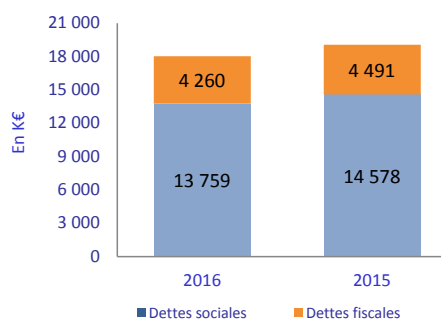
Les factures fournisseurs à payer au 31 décembre 2016 sont réparties pour 81 % en dettes à échoir et 19 % en dettes échues. Concernant ces dernières, le non-paiement est justifié en majorité par une facturation non conforme aux prestations attendues.

Les factures non parvenues s'élèvent à 74 089 K€ à fin 2016 dont 49 186 K€ HT se rapportant aux études de conception du projet Cigeo, les nouvelles dispositions contractuelles applicables aux études d'avant-projet-détaillé étant en cours de négociation. Compte tenu de ce contexte, des acomptes ont été versés aux maitrise d'œuvre concernées sur l'exercice à hauteur de 33 978 K€ HT (cf note 15).

### Note 29 : Dettes fiscales et sociales

Les dettes sociales évaluées à 13 759 K€ à fin 2016 se rapportent notamment aux provisions pour congés à payer et compte épargne temps, charges sociales incluses (10 728 K€ en 2016 contre 10 437 K€ en 2015) ainsi qu'à la prime d'intéressement à verser (1 300 K€ en 2016 contre 1 515 K€ en 2015).

La diminution des dettes fiscales s'explique pour partie par la redevance archéologique provisionnée au titre de la demande de réalisation d'un diagnostic pour la conception du centre Cigeo (710 K€ à payer à fin 2016 vs 1 220 K€ à fin 2015).



### Note 30 : Autres dettes

En K€	Note	2016	2015
Avoirs à établir		310	396
Fonds Cigeo	(a)	153 149	104 039
Fonds des investissements d'avenir	(b)	58 543	64 118
Autres dettes	(c)	2 085	2 626
<b>TOTAL</b>		<b>214 088</b>	<b>171 179</b>

(a) Solde comptable des fonds dédiés à la recherche et la conception de Cigéo (respectivement à hauteur de 73 728 K€ et 79 421 K€).

(b) Solde comptable du fonds dédié aux investissements d'avenir.

(c) Les autres dettes se rapportent notamment aux accords réciproques des salariés signés dans le cadre des conventions de mobilité.

### Note 31 : Produits perçus d'avance

En K€	Note	2016	2015
Prestations restant à réaliser	(a)	13 628	12 947
Financement des investissements immobilisés	(b)	116 362	110 126
Financement des investissements non immobilisés	(c)	6 917	6 607
Financement des stocks		82	82
<b>TOTAL</b>		<b>136 990</b>	<b>129 763</b>

(a) Les prestations restant à réaliser se rapportent pour 5 223 K€ aux projets subventionnés, pour lesquels des dépenses restent à réaliser (2 229 K€ au titre du Grenelle de l'environnement et 2 994 K€ au titre des missions d'intérêt général, hors versement non attribué de 290 K€).

En K€	SOLDE AU 01/01	ENCAISSEMENT SUBVENTION	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	SOLDE AU 31/12
Subvention DGEC	1 540	2 766	1 312	0	2 994
Subvention DGPR	4 267	0	2 038	0	2 229
	5 807	2 766	3 350	0	5 223

(b) Les investissements financés correspondent à une valeur nette, soit 188 388 K€ d'investissements financés et -72 026 K€ de reprise en résultat selon le rythme des amortissements pratiqués.

(c) Financement d'installations nécessaires à l'exploitation des centres actuels et à venir. Les produits seront repris en résultat à compter de la mise en service des installations, au rythme des reprises de charges constatées d'avance, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation (cf note 18).

### 3.5 Etats des créances et dettes

Etat des créances en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Immobilisations financières (1) (2)	251	35	216
Avances et acomptes versés	34 086	34 086	0
Clients douteux ou litigieux	335	335	0
Créances clients	18 803	18 803	0
Personnel et comptes rattachés	46	46	0
Etat et autres collectivités publiques	35 023	34 310	713
Débiteurs divers	195 050	3 459	191 591
Charges constatées d'avance	11 486	1 594	9 893
<b>TOTAL</b>	<b>295 081</b>	<b>92 668</b>	<b>202 413</b>
<i>(1) Prêts accordés en cours d'exercice</i>	<i>4</i>		
<i>(2) Prêts remboursés sur l'exercice</i>	<i>3</i>		

Etat des dettes en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
- A 1 an maximum à l'origine	3 659	3 659	0	0
- A plus d'1 an à l'origine	8 625	1 250	5 000	2 375
Emprunts et dettes financières divers	537	442	76	19
Avances et acomptes reçus	4 415	4 415	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	85 529	85 529	0	0
Personnel et comptes rattachés	8 719	8 719	0	0
Sécurité sociale et autres organismes	5 040	5 040	0	0
Etat et autres collectivités publiques	4 260	4 260	0	0
Dettes sur immobilisations	7 116	7 116	0	0
Autres dettes	214 088	165 457	48 091	540
Produits constatés d'avance	136 990	16 785	41 201	79 004
<b>TOTAL</b>	<b>478 977</b>	<b>302 671</b>	<b>94 368</b>	<b>81 938</b>
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	<i>0</i>			
<i>(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>	<i>1 250</i>			

### 3.6 Tableaux des engagements

En K€	Note	2016	2015
Avals, cautions et garanties		0	0
Suretés immobilières		0	731
Autres engagements	(a)	0	0
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>0</b>	<b>731</b>
Avals, cautions et garanties	b)	35 366	28 838
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>35 366</b>	<b>28 838</b>
Indemnités de fin de carrière	(c)	14	30
Locations immobilières		1 106	1 180
Compromis de vente		0	0
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>		<b>1 120</b>	<b>1 210</b>

- (a) Les sommes versées par les producteurs au titre de la construction du Laboratoire sur la période 1999-2006 sont susceptibles d'être prises en compte dans l'hypothèse de création d'un centre de stockage en profondeur (cf. note 22 du passif).
- (b) Dont garantie financière donnée par un établissement de crédit, conformément aux exigences des articles L.516-1 et suivants du Code de l'Environnement pour 24 091 K€.
- (c) Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière concernent tous les membres du personnel de l'Agence et sont couverts par un contrat d'assurance collectif. En application de la loi de financement de sécurité sociale, ces engagements sont évalués, charges sociales incluses, avec une hypothèse de taux de rendement de 1,25 % à fin 2016 (vs 2 % à fin 2015), en référence aux hypothèses de l'actuaire, au regard de la durée des passifs de l'Agence. A titre de comparaison, les taux iBoxx AA 10+ et Bloomberg AA 15 ans établis à fin 2016 sont respectivement de 1,31 % et 1,48 % (vs 2,03 % et 2,07 % à fin 2015).

En K€	2016	2015
<i>Passif social</i>	13 545	12 999
<i>Actif de couverture</i>	-13 559	-13 029
<b>Engagement net</b>	<b>-14</b>	<b>-30</b>



# INSTANCES AU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2017

4.1	<i>Conseil d'administration</i>	56
4.2	<i>Comité financier</i>	57
4.3	<i>Conseil scientifique</i>	58

## 4.1 Conseil d'administration

### Président

**Monsieur Christophe BOUILLON** - nommé Président du Conseil d'administration par décret du 23 décembre 2015.

### Membres nommés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

**Monsieur Christian BATAILLE** - Député du Nord - nommé par décision du 8 juillet 2015.

**Monsieur Christian NAMY** - Sénateur de la Meuse - nommé par décision du 8 juillet 2015.

### Membres nommés en qualité de représentants de l'Etat

**Monsieur Frédéric RAVEL** - Directeur scientifique secteur "énergie, développement durable, chimie et procédés" - Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) - nommé par décret du 19 octobre 2015 sur proposition du ministre chargé de la recherche.

**Monsieur Philippe DUPUIS** - Inspecteur général des finances - Inspection générale des finances (IGF) - nommé par décret du 19 octobre 2015 sur proposition du ministre chargé de l'énergie.

**Monsieur Philippe MERLE** - Chef du service des risques technologiques - Direction générale de la prévention des risques (DGPR) - nommé par décret du 17 octobre 2016 sur proposition du ministre chargé de l'écologie.

**Monsieur Arnaud JULLIAN** - Sous-directeur en charge de la 3<sup>e</sup> sous-direction - Direction du budget (DB) - nommé par décret du 19 octobre 2015 sur proposition du ministre chargé du budget.

**Madame Raphaële PAILLOUX** - Directrice de l'unité de management nucléaire, biologique et chimique - Direction générale de l'armement (DGA) - nommée par décret du 19 octobre 2015 sur proposition du ministre chargé de la défense.

Sur proposition du ministre chargé de la santé : en cours de nomination.

### Membres nommés en qualité de personnalités qualifiées

#### Elus locaux :

**Monsieur Christophe BOUILLON** - Député de Seine Maritime - nommé par décret du 19 octobre 2015.

**Madame Annie SOMMIER** - Conseillère municipale à la mairie de Fontenay-aux-Roses - nommée par décret du 19 octobre 2015.

#### Personnalités qualifiées désignées en raison de leur expérience dans le domaine des activités nucléaires :

**Monsieur Hervé BERNARD** - Conseiller spécial de l'Administrateur général - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) - nommé par décret du 19 octobre 2015.

**Monsieur Serge MASSART** - Directeur, chargé de mission - Direction production nucléaire et thermique - EDF - nommé par décret du 19 octobre 2015.

#### Personnalités qualifiées proposées par le ministère de l'écologie :

**Monsieur Patrick FAUCHON** - Maire de Flamanville - nommé par décret du 19 octobre 2015.

**Monsieur Bruno SAINJON** - Président Directeur général - Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera) - nommé par décret du 19 octobre 2015.

#### Personnalité qualifiée au titre de la recherche :

**Madame Anne RENAULT** - Directrice de la mission pour l'interdisciplinarité - Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - nommée par décret du 19 octobre 2015.



## Membres nommés en qualité d'administrateurs salariés de l'Agence

*Administrateurs élus le 4 juin 2015 (mandat de 5 ans)*

**Monsieur Jacques DELAY** - CFE-CGC

**Madame Sabine FRANCO** - CFE-CGC

**Monsieur Michel NICOLAS** - CFE-CGC

**Madame Stéphanie PEROCHEAU** - CFE-CGC

**Madame Laurence PETIT** - CFDT

**Monsieur Stéphane SOULET** - CFDT

**Monsieur Jean-Noël DUMONT** - CGT

**Monsieur Nicolas SOLENTE** - CGT

## Assistent également aux séances

**Monsieur Laurent MICHEL** - Commissaire du Gouvernement, représenté par **Madame Virginie SCHWARZ** - Directrice de l'énergie - Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

**Monsieur Jean-Pascal CODINE** - Contrôleur général - Contrôle général économique et financier (CGEFI) - Mission énergie.

**Monsieur Pierre-Marie ABADIE** - Directeur général de l'Andra .

**Madame Gaëlle SAQUET** - Secrétaire générale de l'Andra.

**Monsieur Robert CORBET** - Secrétaire du Comité d'entreprise de l'Andra.

## 4.2 Comité financier

**Monsieur Philippe DUPUIS** - **Président du Comité financier** - Administrateur représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé de l'énergie.

**Monsieur Hervé BERNARD** - Administrateur nommé en tant que personnalité qualifiée dans le domaine des activités nucléaires.

**Monsieur Jacques DELAY** - Administrateur salarié.

et en tant que suppléant, **Monsieur Michel NICOLAS** - Administrateur salarié.

**Monsieur Arnaud JULLIAN** - Administrateur représentant de l'Etat désigné par le ministre chargé du budget.

**Madame Raphaële PAILLOUX** - Administratrice représentante de l'Etat désignée par le ministre chargé de la défense, et en tant que suppléant, **Monsieur Loïc LEGALL** - ingénieur en chef à la DGA.

## Assistent également aux séances

**Monsieur Jean-Pascal CODINE** - Contrôleur général - Contrôle général économique et financier (CGEFI) - Mission énergie.

**Monsieur Stanislas REIZINE** - Chef du bureau de la politique publique et de la tutelle - Direction de l'énergie - Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC).

**Monsieur Pierre-Marie ABADIE** - Directeur général de l'Andra.

**Madame Gaëlle SAQUET** - Secrétaire générale de l'Andra.

## 4.3 Conseil scientifique

**Monsieur Christian FOUILLAC - Président du Conseil scientifique** - Doctorat d'État en géochimie - Directeur de la recherche du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) jusqu'en 2010, nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

**Monsieur Eduardo ALONSO** - Président de l'université polytechnique de Catalogne (Espagne), nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

**Monsieur Philippe BEHRA** - Professeur des universités - Ecole nationale supérieure des ingénieurs en arts chimiques et technologiques (ENSIACET) - Institut national polytechnique (INP) de Toulouse, nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

**Monsieur Marc DEMARCHE** - Directeur général adjoint de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) - (Belgique), nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

**Madame Gabrielle HECHT** - Professeur au département d'histoire de l'université du Michigan Ann Arbor (USA), nommée par arrêté du 22 janvier 2015.

**Madame Isabelle HERLIN** - Directeur de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) - Responsable de l'équipe recherche CLIME (Traitement des données environnementales, problèmes inverses et assimilation de données), nommée par arrêté du 7 mars 2016.

**Monsieur Philippe OLLAR** - Chef du Département "Matériaux et Mécanique des Composants" - EDF R&D, nommé par arrêté du 22 janvier 2015, nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

**Monsieur Roger SALAMON** - Président du Haut Conseil de santé publique (HCSP) - Directeur honoraire de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement (ISPED), nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

**Monsieur Jean-Michel TORRENTI** - Directeur adjoint du département "Matériaux et structures" de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

**Monsieur Pierre TOULHOAT** - Directeur général délégué et directeur scientifique du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), nommé par arrêté du 22 janvier 2015.

### Membre de droit :

**Monsieur Yves Bréchet** - Haut-Commissaire à l'énergie atomique

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.1	<i>Opinion sur les comptes annuels</i>	60
5.2	<i>Justification des appréciations</i>	61
5.3	<i>Vérifications et informations spécifiques</i>	62

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Versailles, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ANDRA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 5.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le paragraphe 3.2.1, partie « Traitement comptable des fonds Cigéo » de l'annexe expose les principes comptables mis en œuvre dans le cadre spécifique des fonds destinés au financement des recherches et études de conception sur le stockage en profondeur (article L542-12-1 et suivants du code de l'environnement). Les principes comptables retenus conduisent à neutraliser, séparément, les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel, afin d'assurer l'équilibre du fonds recherche et du fonds conception, tel que prévu par les textes.
- Le paragraphe 3.2.1, partie « Provisions pour risques et charges » et les notes 23.1. et 23.2 de l'annexe mentionnent notamment les modalités d'évaluation des actifs et passifs de fin de cycle. Cette évaluation qui résulte de la meilleure estimation de la Direction est sensible aux hypothèses retenues en termes de devis, d'échéanciers de décaissements et de taux d'actualisation.

## 5.2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

### Règles et principes comptables

- Dans le paragraphe 3.2.1, la partie « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe présente les principes comptables relatifs à la comptabilisation des immobilisations et investissements notamment ceux concernant le laboratoire de recherche souterrain et le financement des investissements.
- Dans le paragraphe 3.2.1, la partie « Provisions pour risques et charges » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à la comptabilisation et à l'évaluation des charges de long terme concernant les engagements de fin de cycle. Les charges futures relatives à l'activité industrielle de l'Agence, feront, dans leur majorité, l'objet de financements spécifiques des Producteurs. Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont ainsi constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la responsabilité technique et financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres de l'Aube, les coûts associés sont inscrits en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement ANC no 2014-03. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement « quote-part propre » et « quote-part tiers ». Dans ce contexte, les provisions constituées ayant une incidence sur le compte de résultat de l'Agence ne couvrent que les seules dépenses assumées par l'Agence.

- Dans le paragraphe 3.2.1., la partie « Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche » précise que ce crédit d'impôt est comptabilisé en produit au cours de l'exercice bénéficiant de l'assurance de son encaissement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'Agence, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

L'Agence constitue des provisions pour couvrir, notamment, les dépenses de démantèlement, d'entreposage, de stockage et de surveillance, telles que détaillées dans le paragraphe 3.2.1 partie « Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions. En outre, des ajustements pourraient résulter, d'une part, des orientations données par les autorités de Tutelle et, d'autre part, des retours d'expérience.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 5.3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents annexés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Paris la Défense, le 24 février 2017

Les commissaires aux comptes



DENIS MARANGE



MATTHIEU LAMY





**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION  
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet  
92298 Châtenay-Malabry cedex

[www.andra.fr](http://www.andra.fr)

